



FRONTIÈRES ET INTÉGRATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST WEST AFRICAN BORDERS AND INTEGRATION

KURUMBA : Naissance d'un réseau transfrontalier de radios

Suivi de l'atelier de lancement d'une opération
pilote de coopération transfrontalière
Sikasso (Mali), les 27, 28 et 29 septembre 2005

Guy-Michel BOLOUVI
Edmond SOUGUÉ

www.afriquefrontieres.org



WABI/DT/32/06

NAISSANCE D'UNE INITIATIVE

Sous l'impulsion d'un atelier sur la coopération frontalière organisé à Ouagadougou en juillet 2003, est lancée l'initiative « Frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest », appelée WABI selon son acronyme anglais (*West African Borders and Integration*). Elle est portée par une structure étatique (la Direction Nationale des Frontières du Mali, DNF), une ONG (ENDA-Diapol) et une organisation internationale (le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, CSAO-OCDE) qui en assure le financement.

WABI repose sur la convergence de ces trois institutions et sur le partage d'informations avec un réseau de partenaires autour d'une préoccupation commune : la promotion de la coopération transfrontalière comme moteur de l'intégration régionale, du développement et de la paix.

COMMUNIQUER LOCALEMENT ET RÉGIONALEMENT

Une des fonctions de WABI est de favoriser le regroupement et le partage d'informations sur les problématiques de la coopération frontalière. Les publications imprimées et le site « Frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest » sont le support de cette communication :

- *Les documents de travail* : études de terrain, comptes rendus de réunions, organes de débats.
- *Les fiches illustrées* : présentation d'initiatives locales, nationales ou régionales; argumentaires sur la dimension régionale de différentes problématiques (coton, transport, conflits...).

Ces deux supports sont désormais disponibles sur cd-rom.

- *Le site internet* <http://www.afriquefrontieres.org> : centre de ressources documentaires sur la coopération frontalière et l'intégration régionale, espace d'échanges des expériences de terrain, de mise en réseau des agendas, de publications, d'information (presse).

Nous joindre, Nous rejoindre

Enda Prospectives Dialogues Politiques
BP 7329 Dakar - Sénégal
Tél : + (221) 823 53 47 – Fax : + (221) 823 67 13
Site : www.enda.sn/diapol
Contact : Mohamadou Abdoul
E-mail : mohamadou.abdoul@endadiapol.org

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE
2, rue André Pascal 75775 Paris Cedex 16 - France
Tél : +33 (0) 1 45 24 89 68 - Fax : +33 (0) 1 45 24 90 31
Site : www.oecd.org/sah
Contact : Marie Trémolières
E-mail : marie.tremolieres@oecd.org

KURUMBA : NAISSANCE D'UN RÉSEAU TRANSFRONTALIER DE RADIOS

Guy-Michel BOLOUVI
Edmond SOUGUÉ

ACTIVITÉS FINANCÉES ET COORDONNÉES



OCTOBRE 2006

SIGLES ET ACRONYMES

CP	Comité de Production
DNF	Direction Nationale des Frontières du Mali
OPCT	Opération Pilote de Coopération Transfrontalière
PDM	Partenariat pour le Développement Municipal
PIT	Programme d'Initiatives Transfrontalières
S.K.Bo	Axe, zone ou espace transfrontalier Sikasso (Mali) - Korhogo (Côte d'Ivoire) - Bobo Dioulasso (Burkina Faso)
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

Sommaire

CONTEXTE.....	7
I. DIAGNOSTIC DE LA ZONE S.K.Bo (JANVIER-FÉVRIER 2006)	9
INTRODUCTION	9
1.1 QUELLES RADIOS EN ACTIVITÉ DANS LA ZONE CIBLE PERMETTENT SA COUVERTURE EFFICIENTE ?	9
A. <i>La sélection des radios</i>	9
B. <i>Caractéristiques des radios cibles</i>	10
1.2. LE CONTEXTE OPÉRATIONNEL DE LA MISE EN RÉSEAU	16
1.3 QUELS TYPES D'INTERVENTION ?	18
A. <i>Au plan structurel</i>	18
B. <i>Au plan des ressources humaines</i>	18
C. <i>Au plan des ressources matérielles</i>	18
CONCLUSION.....	19
II. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU DES RADIOS (AVRIL 2006)	20
INTRODUCTION	20
2.1 DÉROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ATELIER.....	21
A. <i>Définition du cadre de fonctionnement du réseau</i>	22
B. <i>Définition des responsabilités des membres du comité de production</i>	23
C. <i>Identification des thèmes d'émission et des centres de production</i>	23
D. <i>Mise en place du personnel des radios</i>	24
E. <i>Définition de la ligne éditoriale du Réseau</i>	25
F. <i>Besoins fonctionnels pour les rencontres du Comité de production et les sessions de production</i>	26
2.2 ATTEINTE DES OBJECTIFS.....	26
CONCLUSION.....	27
III. PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE PRODUCTION DU RÉSEAU KURUMBA DES RADIOS S.K.Bo (CP1) ET PRODUCTION DE 2 ÉMISSIONS. BANFORA ET KADIOLO DU 17 AU 31 MAI 2006	28
INTRODUCTION	28
3.1 OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	29
3.2 PROPOSITIONS D'ÉMISSIONS	30
A. <i>« Communautés de destin » en langue bamana</i>	30
B. <i>« Kurumba, le réseau SKBo » III en langues bamana et français</i>	31
C. <i>Autres thématiques d'émissions</i>	31
D. <i>Logistiques</i>	31
3.3 LA CHARTE DU RÉSEAU	32
A. <i>Projet de statuts</i>	32
B. <i>Projet de règlement intérieur</i>	38
C. <i>Projet de code de conduite</i>	40
D. <i>Les partenaires</i>	41
3.4 RÉSULTATS OBTENUS ET PERSPECTIVES.....	41
ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER DE BANFORA	43
ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER DE BANFORA	49
ANNEXE 3 : CONTRAINTES RENCONTRÉES LORS DU CP1.....	51
ANNEXE 4 : HISTOIRES DE PRODUCTION	52
ANNEXE 5 : SYNTHÈSE DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE PRODUCTION DU RÉSEAU DES RADIOS S.K.Bo	53

CONTEXTE

La présente mission entre dans le cadre du suivi pour réalisation d'un des projets identifiés à l'atelier de lancement de la première opération pilote du P.I.T (Programme d'Initiatives Transfrontalières) de la CEDEAO. Il s'agit, en l'occurrence, de l'atelier sur « *Sécurité, développement et activités transfrontalières dans les régions du Mali et du Burkina Faso limitrophes de la Côte d'Ivoire* ».

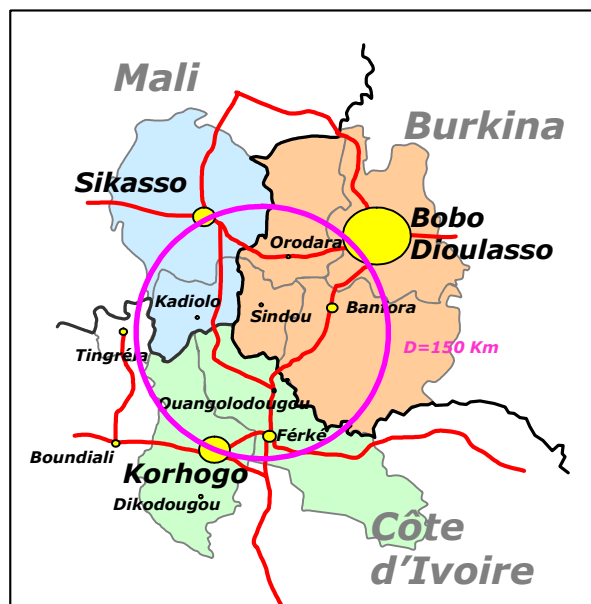
Co-financé et co-organisé par le Partenariat pour le Développement Municipal, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, cet atelier s'est tenu à Sikasso au Mali, les 27, 28 et 29 septembre 2005 et a permis l'adoption d'un bouquet de 19 propositions de projets dont certaines ont reçu, séance tenante, des confirmations d'appui financier des partenaires présents à Sikasso. Les actions et projets élus à cette occasion par les acteurs locaux concernent les domaines de :

- la santé,
- l'agriculture et l'élevage,
- les barrages routiers et la douane,
- le trafic des enfants,
- la culture et les médias.

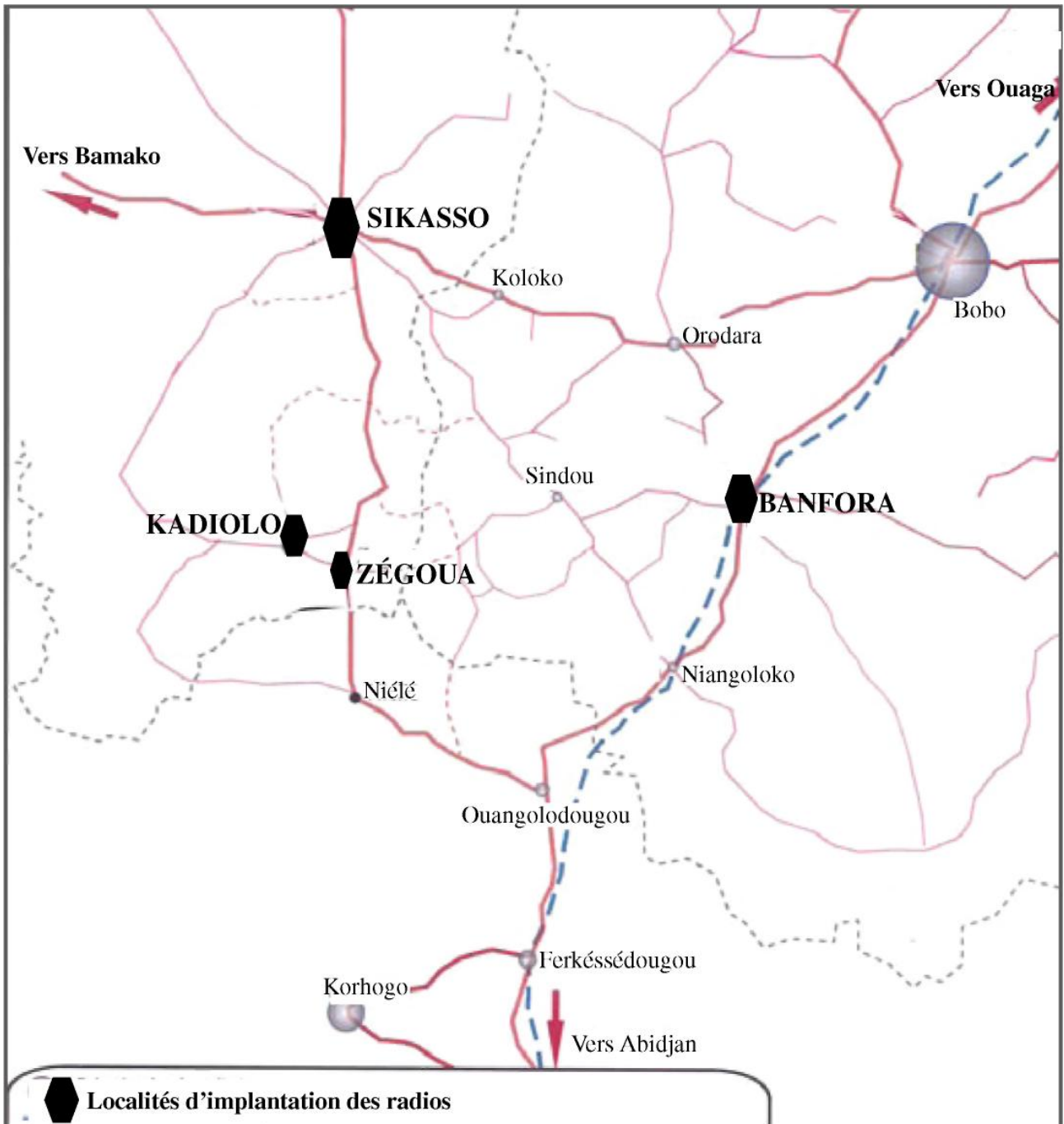
Ce dernier point, à savoir les *médias* avait reçu la caution du Partenariat pour le Développement Municipal pour l'appui à sa formulation et le début de sa mise en œuvre. Une réunion des opérateurs locaux des radios était de suite prévue pour avoir lieu avant la fin 2005 pour formuler les modalités concrètes de la mise en œuvre du réseau des radios de la zone frontalière SKBo : Sikasso (Mali) – Korhogo (Côte d'Ivoire) – Bobo Dioulasso (Burkina Faso).

Un retard enregistré au niveau de la formulation de base du projet a entraîné celui de la tenue de ladite réunion des opérateurs locaux des radios visées au premier chef par le projet de « mise en réseau des radios de la zone SKBo » ou projet de radios « S.K. Bodougou »

Le projet consistait en la production commune d'émissions qui seraient diffusées sur les radios communautaires émettant dans l'espace S.K.Bo et dont la mission d'information de proximité au service de l'intégration régionale est d'une portée inestimable dans le processus de coopération transfrontalière.



La zone S.K.Bo est couverte par un certain nombre de radios communautaires FM jouant un rôle irremplaçable dans la diffusion d'informations de proximité. Les populations se reconnaissent dans ces radios. La création dans la zone S.K.Bo d'un ou de deux centres techniques de production d'émissions (enquêtes, reportages, émissions de sensibilisation portant sur des campagnes de vaccination, les droits des citoyens en matière de libre circulation, la lutte contre les trafics, forums de discussion et de médiation, etc.), permettra de fédérer ces radios et de les mettre en réseau au service de l'intégration régionale de proximité et du maintien des relations de bon voisinage.



I. DIAGNOSTIC DE LA ZONE S.K.BO (JANVIER-FÉVRIER 2006)

Introduction

Du vendredi 27 janvier au mercredi 08 février le PDM a entrepris une mission dans la zone SKBo en vue d'une tournée de diagnostic des radios pouvant constituer le noyau du réseau des radios à mettre en place dans le cadre des résolutions de l'atelier de Sikasso. L'objectif premier de la mission était d'effectuer les premiers reportages et une première production et diffusion d'émissions.

Le peu, voire l'inexistence d'information au sujet de la constitution du réseau, contraint à évaluer l'existant en terme de capacités de production et de diffusion des radios puis à mettre en place le réseau.

La mission devait aboutir à la formulation d'un projet concret avec indication des besoins opérationnels du réseau. Cette étape doit servir de base à la réunion des acteurs de ces radios dans la phase finale de mise en place opérationnelle du réseau.

Problématique : Sur quel socle bâtir le réseau ?

La recommandation à l'origine de ce projet stipule de construire le réseau sur l'existant. Cet existant en la matière peut se définir à partir de trois (3) postulats :

- Quelles radios en activité dans la zone cible permettent sa couverture efficiente ?
- De quelles ressources humaines disposent ces radios pour une réalisation d'émission de qualité ?
- De quelles ressources matérielles disposent ces radios pour une production et diffusion de qualité ?

Les réponses à ces questions permettent une plus grande visibilité sur le contexte de réalisation de la mise en réseau parce qu'elles renseignent suffisamment sur les éléments favorables au projet et sur les types d'intervention à envisager.

La démarche participative qui a prévalu depuis l'atelier de Sikasso nous recommande cependant de laisser toute autorité aux acteurs de ces radios. Ceux-ci pourraient, au cours d'un atelier par exemple définir le profil structurel du réseau, déterminer ses caractéristiques techniques, élire les membres de sa rédaction, déterminer son organisation fonctionnelle, établir son agenda de production, distribution et diffusion, etc.

1.1 Quelles radios en activité dans la zone cible permettent sa couverture efficiente ?

A. La sélection des radios

Partant des recommandations de l'atelier, le profil des radios devant se constituer en réseau est : « *Radio communautaire FM, jouant un rôle dans la diffusion d'informations de proximité et dans laquelle les populations se reconnaissent* ». Nombre de radios dans la zone répondent partiellement ou totalement à cette caractéristique. Un autre critère joue toutefois : celui de la position géographique. Mais la ligne de conduite a constamment été d'élire la performance en vue de constituer le réseau autour d'un noyau fort par la qualité plutôt que par la quantité.

Outre la recommandation de l'atelier, les radios entièrement ou partiellement de statut étatique ont été écartées en raison principalement des formalités administratives que leur intégration n'aurait pas manqué de provoquer. C'est le cas par exemple de la station régionale de l'ORTM à Sikasso. La radio étatique « *La voix du verger* » de Orodara a également été écartée pour cette raison statutaire à laquelle s'ajoute celle de son faible rayon et temps d'émission.

Il reste que pour plus et mieux de présence dans la couverture de la zone, le réseau devra étudier l'adhésion de ces médias suivant les critères qu'il se sera définis à sa réunion de mise en place. En effet, parce qu'elles ont une couverture nationale, le réseau gagnera à intégrer les radios étatiques à court ou moyen terme. Ce point relève de la discrétion du réseau une fois qu'il sera constitué.

Le critère de constitution du réseau autour d'un noyau performant a également conduit à la mise à l'écart temporaire de nombre de radios communautaires émettant à Sikasso pour ne retenir qu'une, en l'occurrence la « *Radio Kéné Dougou* ». Comme dans le cas des radios étatiques, l'intégration, à court ou moyen terme, de ces radios privées de Sikasso (« *La voix des jeunes* » et « *Bendé* ») relèvera de la responsabilité du réseau. Il en est de même de l'intégration de l'Agence malienne de presse et de publicité (AMAP) représentée à Sikasso et à Kadiolo. Le lien entre agence de presse et radios est si étroit que le réseau devra envisager cette intégration à court ou moyen terme.

Pour ce qui est donc du noyau de radios devant piloter la mise en place du réseau, la « *radio Kéné Dougou* » répond entièrement au critère de base de radio communautaire FM, jouant un rôle dans la diffusion d'informations de proximité, tout comme ses homologues de Kadiolo « *la voix du Folona* » et « *radio Yeelen* » du côté malien et la « *radio Munyu* » de Banfora du côté burkinabé.

A ce noyau de quatre (4) radios, se joint la radio communautaire de Zégoua à la frontière du Mali avec la Côte d'Ivoire, en l'occurrence la « *radio Danaya* » qui présente bien des faiblesses mais s'impose par sa situation de couverture géographique stratégique.

La constitution du réseau à partir de ce premier noyau de cinq (5) radios qui, par la conjugaison de leurs ressources et rayons de diffusion, peuvent assurer la production d'émissions et une large couverture radiophonique de l'espace SKBo, en attendant que la situation soit favorable à son ouverture aux radios du côté ivoirien.

B. Caractéristiques des radios cibles

Au Mali



Localité 1 : KADIOLO

Au sud de Sikasso, sud-ouest de Bobo Dioulasso et nord de Korhogo

« **La voix du Folona** »



Kadiolo

BP 57

Tél : (223) 266 01 42

Email : radiofolona@yahoo.fr

- ➔ Radio rurale
- ➔ Fréquence : FM 94.1 Mhz
- ➔ Date de création : 12 avril 1994 avec l'appui de l'ACCT (actuel AIF)

Responsables

M. Broulaye Diakité, président du comité local de développement
M. Zanga Sylla, Directeur
M. Nabila Issa Ouattara, Directeur des programmes
M. Daouda Bérédogo, Directeur technique.

Emetteur	1 de 250 watts en fonction depuis 1999 /antenne à 50 m de hauteur. (NB : Lors du passage de la mission l'émetteur était en dépannage et la radio muette faute d'émetteur de secours. L'émetteur de 100 watts des premiers jours ayant été vendu).
Couverture	1 rayon de 80 km, couvrant les communes de Baguéra, Loumana, Ouéléni, Kolokoni au Burkina Faso. La radio est à l'origine d'un club international d'auditeur, le « <i>cercle des amis</i> » une association de jeunes du Mali, du Burkina et de la Côte d'Ivoire.
Langues de diffusion	Par ordre d'importance en temps d'antenne : bambara, sénoufo, peul, samogo, bomou, sonraï, français.
Thèmes majeurs des émissions	Agriculture et élevage, environnement et foresterie, Santé, Culture. Journal local et synchronisation avec l'ORTM et RFI.

<u>Personnel</u> :	6 agents permanents	- 1 technicien - 3 animateurs - 1 secrétaire-assistant gestionnaire - 1 gardien
	8 collaborateurs externes	- 2 techniciens - 4 animateurs - 2 animatrices

Matériels de diffusion (Analogique)

Régie	1
Amplificateurs 250 watts	1
Pylône	50 m de hauteur

Matériels de production (Analogique et pas de studio production)

Table de mixage	1
Lecteur Deck	1
Lecteur CD	2
Enregistreur Marantz	2 (état défectueux)
Ordinateur	1

Matériels de communication

Téléphone
Internet
1 Moto Yamaha 100 Super

Energie

Electrique
Solaire (problème de batteries)



Kadiolo

BP 47

Tél : (223) 266 00 76

Email : soumdagnoko@yahoo.fr

- Radio associative confessionnelle à fonctionnement autonome
- Fréquence : FM 92.5 Mhz
- Date de création : 1er décembre 1997 par la Mission «Pain de vie»

Responsable

M. Soumaïla Dagnoko, Directeur

Emetteur

|| 1 de 500 watts, et 1 secours de 250 watts / antenne à 50 m de hauteur.

Couverture

|| Rayon de 80 km, couvrant les communes de Baguéra et Kolokoni au Burkina Faso ; les communes de Bengué, Diawala, Ouangolodougou et Tengrela en Côte d'Ivoire.

Langues de diffusion

|| Par ordre d'importance en temps d'antenne : bamana, sénoufo, samogo, peul, français.

Thèmes majeurs des émissions

|| Agriculture et élevage, environnement et foresterie, santé, trafic des enfants.

Personnel : 5 agents permanents | - 2 journalistes-animateurs
| - 3 techniciens
10 collaborateurs externes | Dont 3 femmes

Matériels de production (Analogique et numérique)

Studio1
Table de mixage1
Lecteur Deck3
Lecteur CD2
Enregistreur numérique5
Ordinateur2

Matériels de communication

Téléphone
Internet
1 moto Yamaha 80

Localité 2 : ZÉGOUA

Ville frontalière avec la Côte d'Ivoire, sud de Sikasso, sud-ouest de Bobo Dioulasso et nord de Korhogo

« Radio Danaya »



Zégoua

BP 49

Tél : (223) 266 60 94

- ➔ Radio communale
- ➔ Fréquence : FM 105.5 Mhz
- ➔ Date de création : 11 juillet 2001

Responsable

M. Karim Dumbia, Directeur délégué

Emetteur	1 de 300 watts / antenne à 50 m de hauteur.
Couverture	1 rayon de 80 km, couvrant les communes de Niélé et de Diawala en Côte d'Ivoire ; les sous-préfectures de Loumana et Baguéra au Burkina Faso.
Langues de diffusion	Par ordre d'importance en temps d'antenne : bambara, sénoufo, peul, samogo, dogon, français.
Thèmes majeurs des émissions	Environnement et foresterie, Santé, éducation, trafic des enfants, société-économie-femme.

Personnel :	5 agents permanents	- 1 journaliste - 1 animateur - 2 techniciens - 1 gardien
	7 collaborateurs externes	- 4 animateurs - 2 animatrices - 1 technicien

Matériels de diffusion (Analogique)

Régie	1
Amplificateurs 300 watts	1
Pylône.....	50 m de hauteur

Matériels de production (Analogique et pas de studio)

Table de mixage	2
Magnétophone	1
Enregistreur	2

Matériels de communication

Téléphone



Localité 3 : SIKASSO

A l'ouest de Bobo Dioulasso et nord de Korhogo

Radio Kéné Dougou « la voix du Kéné Dougou »



Sikasso

BP 139, Place du marché

Tél : (223) 262 05 11

E-mail : radiokene@afribone.net.ml

- Radio associative
- Fréquence : FM 100 Mhz
- Date de création : 17 octobre 1992

Responsable

M. Daouda Mariko, Directeur.

Emetteur

|| 2 de 500 watts / antenne à 50 m de hauteur.

Couverture

|| 1 rayon de 90 km, couvrant le Cercle de Sikasso, une partie de l'ouest du Burkina Faso, le sud du Cercle de Kadiolo et le Sud Ouest de Yorosso.

Langues de diffusion

|| Par ordre d'importance en temps d'antenne : bambara, sénoufo, peul, minianka, français.

Thèmes majeurs des émissions

|| Développement rural, environnement, santé, éducation, culture.

Personnel :

13 agents permanents
dont 3 femmes

- 2 journalistes
- 5 animateurs
- 3 administrations
- 3 techniciens

Matériels de diffusion (Analogique et numérique)

Régie 1
 Amplificateurs 500 watts 2
 Excitateurs 20 watts 3
 Pylône 50 m de hauteur

Matériels de production (Analogique et numérique)

Studio 1
 Table de mixage 3
 Lecteur Deck et CD
 Enregistreur professionnel cassette et numérique
 Ordinateur Pentium 4 avec logiciel de production Audacity

Matériels de communication

Téléphone/Fax
 Internet
 1 Véhicule TOYOTA 4x4
 1 Moto YAMAHA AG

Au Burkina Faso



Localité 4 : BANFORA

Au sud-ouest de Bobo Dioulasso, sud-est de Sikasso et nord-est de Korhogo

Radio Munyu FM « La Voix de la femme »



Banfora

BP 298

Tél : (226) 20 91 08 08

E-mail : ass_munyu@yahoo.fr

- Radio associative de type communautaire
- Fréquence : FM 95.2 Mhz
- Date de création : autorisation le 14 juillet 1999, première émission le 6 juin 2000. Appui de Oxfam/GB et cotisations des membres.

Responsables

Mme Aïssatou Ouattara Kassa, chargée de communication
Mme Juliette Sougué, Chef de station
Mme Sagnon Habibata, chargée de programme
Mme Traoré Kadidia Honorine, chargée à l'organisation.

Emetteur

|| 1 de 2 kilowatts et 1 secours de 500 watts / antenne à 300 m de hauteur.

Couverture

|| 1 rayon de 150 km, couvrant les provinces de la Comoé et de la Léraba (Sindou) au Burkina Faso ; une partie des provinces du Houet et du KénéDougou; Sikasso au Mali et Ouangolodougou en Côte d'Ivoire).

Langues de diffusion

|| Par ordre d'importance en temps d'antenne : jula, cerma, kar, turka, sénoufo, français, fulfuldé, mooré.

Thèmes majeurs des émissions

|| Droit de la femme, des enfants et humains, trafic des enfants, santé et développement, éducation, culture et jeunesse, environnement et développement rural.

Personnel : 17 agents permanents

- 1 chef de station (femme) chargée de la gestion administrative et financière
- 1 chef de programme (femme) chargée de la gestion des programmes
- 1 technicien-maintenancier-animateur, responsable technique
- 5 animatrices-productrices
- 6 animateurs-producteurs
- 1 secrétaire
- 1 aide comptable
- 1 gardien

- 2 collaborateurs externes pour le fulfuldé et le moré
- 106 correspondants villageois, soit un couple (homme-femme) pour 53 villages.
- 80 animatrices de 80 groupes d'écoute.

NB : La formation et le recyclage (annuel) des agents sont assurés par le Cierro (URTNA).

Matériels de diffusion (Analogique et numérique / Option de passage au tout numérique à court terme)

Régie	2	
Amplificateurs 2 kilowatts.....	1	
Amplificateurs 500 watts	1	
Pylône.....	300 m de hauteur	(antenne fixée au sommet du pylône de l'Office national des télécommunications).

Matériels de production (Analogique et numérique)

Studio.....	1	
Table de mixage	2	
Lecteur Deck Sony	2	
Lecteur CD Sony	4	
Enregistreur professionnel analogique.	6	
Dictaphone.....	56	(6 à la radio et 50 avec les correspondants villageois)
Ordinateur.....	1	

Matériels de communication

Téléphone	
Internet	
Moto Yamaha homme.....	4
Moto Yamaha dame	2

1.2. Le contexte opérationnel de la mise en réseau

Les responsables des radios qui ont fait l'objet de la tournée ont affirmé leur engagement et enthousiasme à la perspective d'évoluer en réseau dans le cadre du développement de la coopération transfrontalière. La présente mission a aidé à effacer le doute qui grandissait chez certains quant à la réalisation de ce projet qui avait suscité un fort enthousiasme dans le milieu des médias lors de l'atelier de Sikasso.

Les responsables des radios sont impatients de voir le projet se réaliser. Cette impatience est positive mais il faudra nécessairement et très vite déterminer les contours de l'appui du PDM à ce projet afin de dissiper tout malentendu. Il faudra clairement définir la frontière entre l'appui à la production et diffusion en réseau d'émissions et l'appui au renforcement des capacités de production et diffusion des radios. Un amalgame semble exister à ce niveau.

Par rapport à l'objectif premier de rayonnement transfrontalier du projet, les cinq radios répondent au critère fondamental d'être des radios à portée transfrontalière. Des cinq radios, à savoir "*la voix du Folona*", "*radio Yeelen*", "*la voix du Kéné Dougou*" et "*radio Danaya*" au Mali et "*radio Munyu*" au Burkina Faso, seule "*la voix du Kéné Dougou*" située en plein centre de Sikasso, n'a pas de portée sur le territoire ivoirien, mais son rayonnement est assez important sur le territoire burkinabé voisin.

A cette étape du projet, les localités frontalières du Burkina et du Mali sont les deux pôles concernés de la triple zone SKBo et le réseau se présente plutôt bien. Les quatre autres radios, "*la voix du Folona*" et "*radio Yeelen*" à Kadiolo, "*radio Danaya*" à Zégoua et "*radio Munyu*" à Banfora ont une couverture sur les trois territoires, Burkina, Mali et Côte d'Ivoire et remplissent pleinement le caractère transfrontalier visé par la création du réseau des "*radios S.K. Bodougou*".

La couverture de l'espace frontalier ivoirien rappelle surtout que, sauf la situation de crise en Côte d'Ivoire, la mise en réseau des radios transfrontalières dans cette zone concerne également cette partie de l'espace SKBo. En attendant donc d'accueillir des radios ivoiriennes, ces cinq radios dont une burkinabé et quatre maliennes satisfont pleinement au besoin de diffusion d'émissions transfrontalières.

Au plan des ressources humaines, une certitude : il ne sera pas nécessaire de procéder à un recrutement. Les responsables des cinq radios sont disposés à détacher chacun un agent pour les besoins du réseau. A l'exception cependant de "*la voix du Kéné Dougou*" qui dispose de journalistes et de "*radio Munyu*" qui compte des animateurs-producteurs et animatrices-productrices qui ont reçu une formation, les autres radios sont animées par des animateurs "formés sur le tas" selon le jargon du milieu journalistique.

A défaut d'envisager une session de formation pour les journalistes du réseau, le côté positif est que ces derniers pourront s'appuyer sur le savoir-faire des premiers pour mener à bien leur tâche. Celle-ci consistera fondamentalement à la collecte et au traitement de l'information suivant un thème donné, le montage des éléments en émission et la traduction dans la ou les langues locales.

Dans un premier temps cependant, pour les premières émissions, la rédaction du réseau pourrait se faire appuyer par un journaliste d'expérience pour assimiler les subtilités du reportage et de la mise en émission. Dans tous les cas, le réseau devra se désigner un coordinateur qui fera office de rédacteur en chef chargé de définir les angles de reportage, d'épurer les informations, de sélectionner l'ordre de passage des éléments et leur agencement en émission.

Au plan des ressources matérielles, et partant du principe que le projet s'appuie sur l'existant, aucune intervention n'est envisageable sur la puissance de rayonnement des radios. Il en est tout autre pour ce qui est du matériel de diffusion, étant entendu que pour la production de ses émissions, le réseau s'appuiera sur l'un au moins des studios de production en présence.

D'abord la production en studio. A ce niveau, trois radios sur les cinq, en l'occurrence "*radio Yeelen*" à Kadiolo, "*la voix du Kéné Dougou*" à Sikasso et "*radio Munyu*" à Banfora sont nanties de matériels performants pour la production en analogique et en numérique. Les deux premières nommées sont déjà passées à la production numérisée, la troisième s'y prépare. Ces trois radios peuvent produire des émissions au numérique, les graver sur CD et/ou les acheminer par voie électronique.

Avant cependant la phase de production, vient celle de la collecte et la qualité du son au numérique ne vaut que par la qualité du son au moment de la capture. A ce niveau, "*la voix du Kéné Dougou*" et "*radio Yeelen*" ont une longueur d'avance sur "*radio Munyu*" dont le numérique est encore à la phase de projet quand bien même serait-il avancé.

Dans une perspective qualitative, la production au numérique s'impose et dans l'état actuel des radios en présence, la "*radio Yeelen*" à Kadiolo et "*la voix du Kéné Dougou*" à Sikasso sont les plus indiquées pour prêter leur studio au réseau. Elles disposent de l'équipement requis et ont déjà l'expérience de l'exercice.

Pour ce qui est de la collecte, le matériel de reportage de ces deux radios ne saurait suffire. Par ailleurs, aucun professionnel ne prête son matériel de reportage et il faudrait nécessairement envisager la fourniture de la rédaction du réseau en matériel professionnel de reportage pour permettre à chaque journaliste d'effectuer son travail de collecte sans contrainte matérielle. Evidemment cela suppose, en accompagnement, une session de formation à la manipulation de ce matériel. Les techniciens de "*radio Yeelen*", de "*la voix du Kéné Dougou*" et de "*radio Munyu*" pourraient assurer cette initiation.

La distribution de ces émissions produites au numérique vers les autres radios peut se faire suivant deux canaux. Le premier canal est la distribution de ces émissions gravées sur support CD. A l'exception de "*radio Danaya*" de Zégoua, toutes les autres sont dotées de lecteurs CD appropriés pour la diffusion d'émission sur support CD. Si cette option est retenue il faudra pallier à deux contraintes.

La première concerne uniquement la “radio Danaya” dépourvue de lecteur CD. La seconde est d’ordre logistique, à savoir comment acheminer ces CD du studio de production jusqu’aux autres radios ? L’acheminement par routage ou courrier postal se révélera à terme fort onéreux sans compter le risque de détérioration des CD.

Le canal le mieux approprié et sécurisé est l’expédition par courrier électronique. Cela suppose que les destinataires disposent d’une part de la connexion internet, d’autre part d’un ordinateur doté du logiciel de capture de son radio, d’un graveur et évidemment de CD vierges.

Là encore, le maillon faible de la chaîne est “radio Danaya” qui ne dispose ni de ligne Internet ni d’ordinateur. Mais “radio Danaya” dispose d’une ligne de téléphone et peut donc se doter d’une ligne Internet. Reste à la fournir en ordinateur et accessoires. Cette option qui commande en plus la fourniture de logiciel de capture de son à toutes les radios, est la plus indiquée, moins onéreuse à terme et garante de la conservation de la qualité du son.

1.3 Quels types d’intervention ?

A. Au plan structurel

- Un atelier constitutif et technique des responsables de ces radios devra être organisé pour la mise en place effective du réseau au plan structurel et la définition de tous ses aspects opérationnels et techniques. Une rencontre d’une durée de trois jours (arrivée et départ des participants inclus) serait suffisante.
- L’engagement certain et enthousiaste des responsables des radios à la perspective d’évoluer en réseau n’exclut pas la nécessité méthodologique pour le PDM de déterminer les contours de son appui au projet de mise en réseau de ces radios.

B. Au plan des ressources humaines

- Il ne sera pas nécessaire de procéder à un recrutement de journalistes, car les responsables des cinq radios sont disposés à détacher chacun un agent pour les besoins du réseau.
- A défaut d’envisager une session de formation systématique pour les journalistes du réseau, un échange de compétences entre les agents des différentes radios est souhaitable dans le cadre d’une auto formation. Un appui-conseil pour la réalisation des premières émissions est aussi une possibilité à envisager.

C. Au plan des ressources matérielles

Moyens de production

- Trois radios sur les cinq, en l’occurrence “radio Yeelen” à Kadiolo, “la voix du Kéné Dougou” à Sikasso et “radio Munyu” à Banfora sont nanties de matériels performants pour la production en analogique et en numérique.
- La production en numérique est possible et recommandée pour la qualité du son et pour pallier au besoin à court ou moyen terme de recyclage pour coller au développement technologique en matière de radio.
- En attendant que “radio Munyu” termine sa mutation vers le numérique, la “radio Yeelen” à Kadiolo et “la voix du Kéné Dougou” à Sikasso sont les plus indiquées pour prêter leur studio au réseau. L’atelier technique constitutif du réseau devra se déterminer sur le choix de l’une comme centre de production du réseau.

Les deux peuvent également servir suivant une formule rotative. Cette option rotative est la plus indiquée pour entretenir la motivation et l'implication de tous. Toutes les radios, au fur et à mesure quelles se doteront de la capacité de production numérique, pouvant chacune à son tour abriter la réalisation d'une émission, voire se spécialiser sur un thème.

- L'atelier technique constitutif du réseau qui réunira les responsables de ces radios devra déterminer la ou les langues locales dans lesquelles les émissions seront produites.
- Le réseau devra se désigner un coordinateur qui fera également office de rédacteur en chef.

Moyens de reportage

- Il faudrait nécessairement envisager la fourniture de la rédaction du réseau en matériel professionnel de reportage (enregistreurs, piles, blocs notes, bics...). Cette opération devrait s'accompagner d'une session de formation à la manipulation de ce matériel. Les techniciens de "radio Yeelen", de "la voix du Kéné Dougou" et de "radio Munyu" déjà rompus à l'exercice, pourraient assurer localement cette initiation.
- L'atelier technique constitutif du réseau devra se prononcer sur l'investissement des radios membres pour les besoins de déplacement/hébergement/restauration des journalistes du réseau au moment de la réalisation d'une émission. L'équipement de la majorité de ces radios en moyens de transport est un élément favorable dans la gestion d'une partie au moins de cette question d'intendance capitale pour la réalisation des émissions.

Moyens de distribution

- Le canal de distribution le mieux approprié et sécurisé est l'expédition des émissions par courrier électronique. Il s'agirait alors de doter les radios du logiciel approprié et d'un lot de CD vierges.
- Pour "radio Danaya", encore techniquement à la traîne, mais qu'il faudra mettre en position de recevoir et diffuser, il faudra en plus du logiciel, un ordinateur avec graveur, un lecteur CD et un abonnement Internet.

Conclusion

La zone SKBo est réellement couverte par un certain nombre de radios communautaires. Parmi les plus importantes quatre s'imposent par l'importance de leur structure, ressources humaines et matérielles. Une cinquième rejoint le groupe pour constituer le noyau du réseau des "radios SKBodougou" par sa position stratégique sur la frontière du Mali avec la Côte d'Ivoire.

Le réseau peut opérationnellement s'appuyer sur cet existant en personnes et en matériels mais des ajustements pourraient renforcer son rendement qualitatif. Ce renforcement concernerait la formation de l'équipe rédactionnelle et son équipement en matériels et éventuellement en moyens de déplacement pour la collecte des informations ; la mise à niveau technologique de la radio Dayana la moins bien lotie et la dotation de toutes en logiciel de transfert des émissions du studio de production aux studios de diffusion.

La rencontre des acteurs du réseau aura mission de structurer et d'organiser cet ensemble qui promet d'être dynamique en matière d'information transfrontalière.

Concernant le prochain atelier des acteurs des radios du réseau "SKBodougou", son organisation serait plus indiquée dans les centres urbains de Sikasso ou Banfora plutôt qu'à Zégoua ou Kadiolo.

La ville de Banfora a l'avantage de bénéficier des disponibilités et facilités qu'offrent les infrastructures de l'Association Munyu, propriétaire de la "radio Munyu"¹.

II. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU DES RADIOS (AVRIL 2006)²

Introduction

Pour appuyer la mise en oeuvre du projet, le PDM a décidé de renforcer les capacités techniques et humaines existantes par un appoint en matériels de production et la formation du personnel de ces radios. Une réunion des opérateurs locaux des radios était de suite prévue pour avoir lieu avant la fin 2005 pour formuler les modalités concrètes de la mise en place du réseau. Cette réunion ne s'est tenue qu'au mois d'avril 2006, à Banfora (Burkina Faso). Elle fait suite à la mission de diagnostic et d'orientation dans la zone S.K.Bo. tenue en janvier-février 2006 (cf. chapitre I).

Le retard enregistré dans la désignation des facilitateurs ainsi que l'absence d'un projet de facilitation pour la zone S.K.Bo ont également contribué à la lourdeur du processus. La désignation, début avril du facilitateur côté malien, en la personne de M. Ladjji Sogoba, chef de division Développement des Zones Frontalières à la Direction Nationale des Frontières (DNF) du Mali devrait impulser une nouvelle dynamique au processus de réalisation du projet. Sa connaissance de la région et du processus général de promotion de l'intégration régionale devrait constituer un atout dans l'accomplissement de sa mission de facilitation. M. Ladjji Sogoba, a inauguré sa mission de facilitateur en participant à l'atelier des acteurs des radios communautaires S.K.Bo à Banfora.

Le diagnostic des 5 radios communautaires constituant le réseau a abouti à la formulation du projet de mise en réseau des radios communautaires S.K.Bo en terme de matériels de production à acquérir et de formation à envisager. Dès lors, les acteurs pouvaient tenir leur atelier technique de constitution du réseau.

Les 12 et 13 avril 2006 s'est tenu à la « Maison de la femme » de Banfora, organisé par le PDM, l'atelier de constitution du réseau transfrontalier des acteurs des radios communautaires de la zone S.K.Bo (Sikasso-Korhogo-Bobo) pour la mise en place des bases opérationnelles du réseau de ces radios dont le rayonnement conjugué permet la couverture de cet espace commun, « pays-frontière » du Mali, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire. Il s'agit en l'occurrence des radios communautaires maliennes «*La Voix du KénéDougou*» de Sikasso, «*La Voix du Folona*» et «*Radio Yeelen*» de Kadiolo, «*Radio Danaya*» de Zégoua et la radio communautaire «*Radio Munyu, La Voix de la femme*» de Banfora.

Pour rappel, cet atelier s'inscrit dans la dynamique de réalisation du Plan d'action de l'atelier de lancement du Programme d'Initiatives Transfrontalières/PIT (Sikasso, septembre 2005) dont la huitième proposition est la mise en place d'un réseau transfrontalier des radios communautaires de l'espace SKBo.

Il a réuni 17 participants tous venant des cinq radios et 3 facilitateurs :

¹ La "radio Munyu" peut effectivement s'appuyer sur les installations du complexe de l'association, "la Maison de la femme" dotée de structures de prestations de services et notamment d'une salle de réunion climatisée, d'un restaurant, d'un télécentre-secrétariat et d'un mini-bus. Des tarifs préférentiels seront appliqués.

² Rapporteur : Guy-Michel Bolouvi.

- M. Edmond Sougué, chargé des études en Aménagement du Territoire au PDM ;
- M. Guy-Michel Bolouvi, journaliste-consultant ;
- M. Ladjji Sogoba, chef de division Développement des zones frontalières à la Direction nationale des frontières du Mali, nommé facilitateur du Plan d'action de l'opération pilote de coopération transfrontalière (OPCT) dans la zone SKBo ;

L'atelier a permis aux acteurs de se réunir et de jeter les bases de leur structure de production en réseau :

- La constitution d'un Comité de Production (CP) de six (6) personnes, dont un coordinateur, M. Soumaïla Dagnoko directeur de Radio Yeelen de Kadiolo et un rédacteur en chef, M. Ouattara Nabilaye Issa, journaliste à Radio Folona de Kadiolo.
- La désignation d'une équipe de production composée de cinq (5) journalistes et de deux centres de production, l'un au Mali, domicilié à la Radio Yeelen de Kadiolo et l'autre au Burkina Faso à la Radio Munyu de Banfora.
- L'élaboration des grandes lignes d'une feuille de route que le Comité de production devra peaufiner et amender à sa prochaine réunion prévue les 10 et 11 mai 2006 à Kadiolo.

Cette première réunion du Comité de production qui se tiendra quelques jours avant la célébration au Mali de la "Semaine de l'intégration" prévue à partir du 25 mai devrait être celle du lancement réel du réseau par la formulation de son plan d'action et la mise en œuvre de la production de sa première émission. L'étape de Banfora aura donc été décisive grâce aux efforts du PDM et à la volonté renouvelée des acteurs de mettre en œuvre leur projet de réseau. »

2.1 Déroulement des travaux de l'atelier

Depuis l'atelier de Sikasso de septembre 2005, l'étape de Banfora constituait la première rencontre des acteurs des radios communautaires dans le processus de mise en place d'un réseau transfrontalier des radios de l'espace S.K.Bo. Les acteurs, initiateurs du projet, directeurs de station radio, journalistes, techniciens de production, avaient enfin l'occasion de se réunir pour fixer les bases opérationnelles du réseau qu'ils entendent fonder. La rencontre de Banfora devait permettre de :

- Mettre en place les organes de gestion du réseau ;
- Assigner un cahier des charges aux organes de gestion ;
- Définir la ligne éditoriale des émissions du réseau ;
- Définir les genres et durées des émissions ;
- Déterminer les langues locales dans lesquelles les émissions seront produites ;
- Définir les besoins et sources de financement des productions ;
- Elire les centres de production ;
- Définir un programme et un chronogramme de production ;
- Définir les thèmes des émissions ;
- Etablir une feuille de route d'auto-financement des productions du réseau.

En attendant le ralliement rapide souhaité des radios de l'espace transfrontalier ivoirien à cette initiative, les acteurs des radios transfrontalières des côtés malien et burkinabè ont entrepris de poser les bases du réseau, à savoir la mise en place des cadres fonctionnel, structurel et juridique.

Après une visite de courtoisie à l'autorité locale, le Gouverneur de la Région des Cascades, représenté en son absence par son Secrétaire général, M. Paul Yaméogo, l'atelier a été ouvert par Madame Hema Lorence, Présidente de l'Association Munyu, hôte de l'atelier.

Dans l'ambiance d'une conférence de rédaction, les participants, femmes et hommes de médias ont rapidement revu et avalisé le programme de travail suivant la formule de la journée continue (cf. ordre du jour). Afin de libérer les participants de toute contrainte autre que la poursuite de l'objectif de constitution du réseau, un consensus d'efficacité a désigné comme président de séance M. Ladjji Sogoba, facilitateur du Plan d'action de l'opération pilote de coopération transfrontalière (OPCT) dans la zone S.K.Bo, et comme assistants M. Edmond Sougué, chargé des études en Aménagement du territoire au PDM et M. Guy-Michel Bolouvi, journaliste-consultant.

L'introduction aux travaux a consisté en un rappel des contextes de l'atelier de mise en place du réseau des radios communautaires de l'espace S.K.Bo.

M. Ladjji Sogoba a fait l'historique du processus, depuis l'an 2000, de l'intégration régionale par la coopération transfrontalière à travers le concept de « pays frontière » aujourd'hui en phase opérationnelle. Au nom des participants et en tant que personne ressource du projet de mise en réseau transfrontalier des radios communautaires S.K.Bo, M. Daouda Mariko, directeur de la radio «*La voix du Kéné Dougou*» a réaffirmé la pertinence du projet dans l'optique d'accompagnement, de promotion et de renforcement de la coopération transfrontalière. Enfin, M. Edmond Sougué a exposé les grandes lignes de la nature et du contenu de l'appui que le PDM peut apporter au réseau avant que M. Guy-Michel Bolouvi fasse une lecture synthétique du rapport de la mission de diagnostic et d'orientation préparatoire à l'atelier.

Le présent document résume les principales dispositions prises à l'atelier de Banfora. Il donne un compte rendu exhaustif de l'ensemble des travaux de l'atelier et constitue la feuille de route du programme de gestion et d'activité du réseau à ce stade structuré autour d'un groupe pilote de cinq radios, dont quatre sont en territoire frontalier malien et la dernière en territoire burkinabé.

A. Définition du cadre de fonctionnement du réseau

L'atelier a décidé que son organe opérationnel sera assuré par un Comité de Production composé de :

- Un (1) Coordinateur ou une coordinatrice a fonction essentielle stratégique de directeur de la politique de fonctionnement du réseau.
- Un (1) Rédacteur ou une rédactrice en chef, qui sera choisi(e) parmi et par les 5 journalistes du Comité de production du réseau avec rôle essentiel de directeur opérationnel.
- Une équipe de production constituée de cinq (5) journalistes dont le Rédacteur en chef, soit un ou une journaliste de chacune des radios constituant le noyau du réseau avec rôle essentiel de producteur.

En attendant la formation de ces journalistes à l'exploitation du matériel de production, l'atelier a décidé que la radio/centre de production qui assurera le montage des émissions mettra à disposition son technicien. Il a été également décidé à terme et à la discrétion de l'organisation interne du réseau, la formation du personnel de toutes les radios membres à l'exploitation du matériel de production. Enfin, le Comité de production se réunira au moins une fois par trimestre avec l'option d'usage de l'outil Internet pour les concertations opérationnelles ponctuelles.

B. Définition des responsabilités des membres du comité de production

LE COMITÉ DE PRODUCTION

ORGANE	RESPONSABILITÉ	ATTITUDE/PROFIL
Coordinateur(trice)	<ul style="list-style-type: none">- Représentant du réseau ;- Répondant juridique du réseau ;- Interface entre le réseau et les autres structures, partenaires, facilitateurs du Plan d'action, autorités et collectivités frontalières.- Assurer le fonctionnement et la promotion du réseau.	<ul style="list-style-type: none">- Disponibilité ;- Bénévolat ;- Etre opérationnel ;- Connaissance de l'environnement médiatique S.K.Bo.
Rédacteur(trice) en chef	<ul style="list-style-type: none">- Veiller sur l'exécution correcte de la production ;- Interface entre les journalistes et le (la) coordinateur(trice) ;- Orienter les journalistes sur le terrain.	Disponibilité et professionnalisme
Equipe de Production	<ul style="list-style-type: none">- Conception et production des émissions ;- Identification des thèmes en collaboration avec le (la) Coordinateur(trice).	Disponibilité

C. Identification des thèmes d'émission et des centres de production

L'atelier a esquissé quelques grandes lignes des thèmes des émissions de dimension transfrontalière en laissant au comité de production la responsabilité d'approfondir la réflexion et de définir les angles de traitement.

RUBRIQUES	THÈMES	ORIENTATION
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les IST/SIDA ; - Autres 	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion préventive et thérapeutique des IST/SIDA dans la zone SKBo ; - La prévention de la transmission mère-enfant ; - Les facteurs du fort taux de prévalence du SIDA dans les zones transfrontalières S.K.Bo ; - L'accessibilité des centres de dépistage du SIDA dans la zone SKBo ; - La prise en charge psycho-sociale des personnes affectées et/ou infectées par le SIDA dans la zone.
Culture	Médiatisation des événements culturels transfrontaliers spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> - FESTRIM ; - Festival triangle du balafon entre Sikasso, Korhogo et Bobo ; - Connaissance des peuples et du territoire de la zone SKBo...
Elevage Agriculture	Lutte contre les ravageurs des manguiers	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les ravageurs des manguiers dans l'espace SKBo
Intégration	Libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion et explication des textes de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des biens.
Trafic des enfants	Lutte contre le trafic des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Réalités du trafic ; - Législation en matière de trafic des enfants ; - Causes, conséquences, etc.
Environnement	Lutte contre les feux de brousse Protection des animaux migrants Déforestation Les déchets non biodégradables La gestion des pesticides obsolètes dans la zone SKBo	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les feux de brousse transfrontaliers - Le cas des éléphants - Lutte contre la coupe abusive des arbres - La gestion des déchets plastiques - Sensibilisation des populations à la gestion des pesticides obsolètes et des emballages

La radio Munyu étant la seule représentant le Burkina, son choix a été une formalité. Pour le Mali où le choix était à prendre entre *Radio Kéné Dougou* et *Radio Yeelen*, les deux structures indiquées en raison de leur potentiel technique, l'atelier a retenu la *Radio Yeelen* au motif qu'elle est plus avancée en terme d'expérimentation de l'outil numérique.

D. Mise en place du personnel des radios

Après concertations, l'atelier a désigné à l'unanimité M. **Dagnoko Soumaïla**, Coordinateur du réseau. Le Directeur de *Radio Yeelen* de Kadiolo au Mali se voit ainsi confié la lourde tâche de conduire les premiers pas du réseau transfrontalier des radios communautaires de l'espace S.K.Bo.

Le Rédacteur en chef devant être désigné au sein et par l'équipe de production, l'atelier a procédé à la désignation des journalistes dont le choix incombe à leur directeur. Les journalistes suivants ont ainsi été proposés par organe :

- "Radio Danaya" : **Youssouf Koné.**
- "Radio Folona" : **Nabila Issa Ouattara** (qui sera élu rédacteur en chef).
- "Radio Kéné Dougou" : **Boubacar Cissé.**
- "Radio Munyu" : **Abbé Jean-Baptiste Traoré.**
- "Radio Yeelen" : **Mamadou Barry.**

Les journalistes ont ensuite désigné à l'approbation de l'atelier, M. **Nabila Issa Ouattara**, journaliste à la *Radio Folona* de Kadiolo à la responsabilité de Rédacteur en chef du Comité de production.

E. Définition de la ligne éditoriale du Réseau

L'atelier a décidé d'œuvrer :

- au renforcement de l'intégration des peuples S.KBo ;
- à l'amélioration du niveau de vie des populations ; tout en restant laïc par rapport aux religions et apolitique.

Il a été demandé à l'organe de coordination du réseau de procéder à la rédaction d'une Charte qui formalisera la ligne de conduite du réseau.

- Genres et durées des émissions
L'atelier a décidé la compilation en **magazine** comme genre de production de base des émissions dont la durée sera de **30 minutes**.
- Langues de production
En plus du **français** la langue officielle de la zone S.K.Bo, les langues locales retenues pour la production et diffusion des émissions du réseau sont le **Dioula** et le **Sénofo**.
- Programme de travail
L'atelier charge le Coordinateur du réseau d'élaborer une proposition de programme et de chronogramme d'exécution qui sera soumis au Comité de production lors de sa première rencontre. Celle-ci est prévue les 10 et 11 mai 2006 à Kadiolo (Mali).

L'atelier a arrêté les dates des 10 et 11 mai 2006 pour la tenue de la première réunion du Comité de production. Celle-ci se tiendra à Kadiolo (Mali) avec comme principal point à l'ordre du jour, l'élaboration du plan d'activités et le démarrage de la production.

NB : L'idée a été émise que cette occasion puisse être saisie pour la remise au CP du matériel acquis par le PDM dans le cadre du renforcement des capacités techniques des centres de production du réseau.

L'atelier a également pris les décisions suivantes :

- Le Comité de production doit se réunir une fois par trimestre pour l'élaboration et la planification de la production de trois émissions.
- La première rencontre durera deux (2) jours les 10 et 11 mai 2006 et se tiendra à Kadiolo.
- Les autres réunions trimestrielles d'élaboration du programme de production se tiendront en un (1) jour, alternativement à Kadiolo et à Banfora où sont situés les deux centres de production du réseau.

- Le réseau se réunira chaque semestre pour une évaluation. La première réunion à ce niveau se tiendra en octobre 2006 (maximum 20 personnes) en coordination avec le PDM³.

F. Besoins fonctionnels pour les rencontres du Comité de production et les sessions de production

Les rencontres trimestrielles de production concernent six (6) personnes pour lesquelles il faut prévoir :

Les frais de réunion :

- Déplacement
- Hébergement
- Restauration
- Fournitures/documents

Les besoins matériels pour la production :

- Matériels de production (enregistreurs, batteries)
- Matériels roulant (5 motos)
- Prise en charge des frais de reportages (restauration, déplacement, prime de panier, «cola», etc.)

La contribution du réseau à la production et diffusion de ses émissions se manifestera sous les formes suivantes :

- Diffusion des émissions
- Hébergement des centres de production
- Gestion administrative
- Communication (tél./fax/mail/déplacement)
- Électricité
- Accessoires techniques complémentaires
- Mise à disposition de journalistes, techniciens...
- Contribution financière de chaque radio par la prise en charge des frais de reportage de son journaliste dans sa zone d'activité.

Dans le cadre de la pérennisation de ses activités, l'atelier a décidé :

- L'institution d'une cotisation annuelle des radios membres du réseau. (Les modalités de gestion de ce fonds seront définies par le Coordinateur et soumises à la prochaine réunion du réseau).
- L'identification et la sollicitation d'autres partenaires du réseau en rapport avec le PDM.

Observation : L'atelier a demandé la mise à la disposition du réseau par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, des exemplaires du Plan d'action de l'atelier de Sikasso.

2.2 Atteinte des objectifs

Après deux jours de travaux les acteurs des radios communautaires de l'espace S.K.Bo sont arrivés aux résultats suivants :

³ L'atelier a demandé de se référer au PDM pour les modalités d'organisation.

- Le réseau a été mis en place et structuré autour d'un organe suprême qui est le réseau représenté par l'assemblée des acteurs des radios et un organe exécutoire qui est le Comité de production animé par un Coordinateur, un Rédacteur en chef membre des cinq journalistes constituant l'équipe de production ;
- Le réseau s'est désigné deux centres de production ;
- Le réseau a défini les grandes lignes de son programme et chronogramme de travail et responsabilisé le Comité de production pour sa mise en oeuvre ;
- Le réseau s'est doté d'un plan de pérennité à développer avec l'appui du PDM.
- Le démarrage de la production est prévu pour le mois de mai 2006.

Dans la mesure des disponibilités sur le marché, le PDM s'est engagé à acquérir le matériel suivant pour renforcer les capacités de production du réseau :

- **2 ordinateurs** Pentium IV (1 pour le studio et 1 pour radio Danaya) avec une configuration minimum de 256 Ram/ 80 Giga / munie d'une carte son et d'un graveur CD/VCD.
- **1 logiciel de montage** : je recommande le "Wave Labs" qui est un logiciel qui permet d'enregistrer, d'effectuer un montage audio avec capacité de gérer + de 24 pistes mais encore et surtout d'encoder en MP3 et de décoder en wave et sous plusieurs autres formats.

L'envoi des émissions peut alors se faire sous formes de "fichiers sous MP3" en courrier ordinaire attaché.
 NB : L'envoi en cas de fichiers très lourd se fera en FTP mais alors il faudra trouver un hébergeur. Normalement avec des fichiers en MP3 on peut se passer de cette corvée.

- **Enregistreur de voix** en MP3 (Il en faudrait au moins 5).

Pour le lecteur qui manque à Radio Dayana (Zégoua), il est mieux de s'en procurer sur le marché local, en l'occurrence un simple lecteur VCD (domestique) qui a l'avantage de lire les CD ordinaires et les CD MP3.

- **Accessoires** : essentiellement CD vierges/piles pour les enregistreurs.

Conclusion

Le PDM est à ce jour le seul partenaire du réseau et il est quasiment vital pour la jeune structure de pouvoir bénéficier de l'appui de son unique parrain pour ses premiers pas. Afin de conduire à bien l'ouvrage entrepris, le PDM pourrait envisager le suivi permanent de la mise en oeuvre de ce projet maintenant constitué et structuré mais en attente de résultat.

Ce suivi peut être effectué à travers des missions d'appui-conseil au Coordinateur et d'appui-conseil et formation à l'équipe de production. Ce programme d'appui concernerait par exemple la difficile période des cinq (5) ou six (6) premiers mois de production à partir de la réunion de lancement des émissions de mai 2006 à Kadiolo.

L'appui-conseil concernerait donc les productions des mois de mai, juin, juillet, août et septembre.

La formation, essentiellement à l'exploitation de l'outil de production, pourrait se tenir dès réception du matériel en une seule séance le temps de la production de l'émission pilote et le suivi sera assuré par l'appui-conseil.

Le calendrier de l'appui-conseil doit se conformer à celui de la production qu'aura adopté le Comité de production à sa réunion des 10 et 11 mai à Kadiolo.

Il est souhaitable enfin, pour une harmonisation du suivi de l'ensemble des projets du Plan d'action de Sikasso, que les Facilitateurs dudit Plan puissent s'associer au suivi de tout ou partie des productions d'émissions du Réseau.

III. PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE PRODUCTION DU RÉSEAU KURUMBA⁴ DES RADIOS S.K.Bo (CP1) ET PRODUCTION DE 2 ÉMISSIONS. BANFORA ET KADIOLO DU 17 AU 31 MAI 2006

Introduction

L'expérience pilote de «Constitution d'un réseau transfrontalier des radios communautaires S.K.Bo», lancée à l'occasion de l'atelier de Sikasso (Mali) au mois de septembre 2005, est entrée dans sa phase opérationnelle avec la première réunion de production du Comité de Production (CP1), l'entrée en studio du CP et la production de deux émissions.

La première réunion de production du Comité de Production (CP1) du Réseau transfrontalier des radios communautaires de l'espace S.K.Bo (escabeau), « *Kurumba* » en bamanan, qui s'est tenue à Kadiolo au Mali les 17 et 18 mai 2006, suivie du 19 au 31 mai de la production de ses premières émissions, marque en effet le début des activités du réseau avec la mise en chantier de l'émission pilote du réseau.

Ce CP1 est la concrétisation des décisions de l'atelier constitutif du réseau tenu un mois auparavant, les 12 et 13 avril 2006 à Banfora. Cet atelier du réseau qui représentait la première réunion en Assemblée générale des acteurs du groupe pilote de cinq (5) radios communautaires, s'était doté d'un organe exécutif dénommé le Comité de Production, en abrégé « **CP** ».

Cet organe composé de 6 membres et dirigé par un Coordinateur, en l'occurrence M. Soumaila Dagnoko, le directeur de la radio *Yeelen* de Kadiolo/Mali avait, entre autres mandats, reçu celui de rapidement initier la production de la première émission du réseau.

Ce CP1 de Kadiolo, de lancement de la phase opérationnelle du réseau, autant que la préparation et la tenue de l'atelier de Banfora, a pu se tenir grâce au soutien financier du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) engagé, depuis Sikasso, à appuyer la formulation et le début de réalisation du Projet.

Le projet consiste en la production commune d'émissions qui seront diffusées sur les radios communautaires émettant dans l'espace « S.K.Bo » et dont la mission d'information de proximité au service de l'intégration régionale est d'une portée inestimable dans le processus de coopération transfrontalière.

Ce CP1 s'est tenu les 17 et 18 mai à Kadiolo (Mali) et a réuni les six (6) membres du CP à savoir, le Coordinateur, M. Soumaila Dagnoko ; le Rédacteur en chef, M. Ouattara Nabilaye Issa (radio *Folona* de Kadiolo/Mali) ; M. Issouf Koné (radio *Danaya* de Zégoua/Mali) ; M. Mamadou Ousseini Barry (radio *Yeelen* de Kadiolo/Mali) ; M. Boubacar Cissé (radio *KénéDougou* de Sikasso/Mali) ; M. l'abbé Traoré Jean-Baptiste et sa suppléante⁵, Mme Zerbo Marie-Yvonne (radio *Munyu* de Banfora/Burkina Faso).

Le lancement de la phase opérationnelle du réseau a été organisé dans les locaux de radio *Yeelen* à Kadiolo avec l'appui conseil de deux facilitateurs :

- M. Edmond Sougué, chargé des études en Aménagement du Territoire au PDM ;
- M. Guy-Michel Bolouvi, journaliste-consultant.

⁴ Le Comité de Production a choisi d'appeler le réseau du nom de « *Kurumba* », mot bamanan signifiant, «escabeau », association du son « S.K.Bo » au terme escabeau qui en français désigne un siège. Kurumba désigne, dans la zone S.K.Bo, un escabeau à 3 pieds et symbolise le rayonnement du réseau sur un espace transfrontalier commun à 3 pays : Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Mali.

⁵ En raison d'incertitude quant à sa disponibilité permanente pour les activités du CP, la radio *Munyu* a désigné une suppléante à l'abbé Traoré Jean-Baptiste.

L'ordre du jour de ce CP1 de lancement de la phase opérationnelle du réseau, s'est articulé autour de trois thèmes majeurs :

- Etablissement de la feuille de route des 6 premières productions, avec fiches détaillées pour les trois premières émissions ;
- Ebauche de la Charte du réseau : statuts, règlement et code de conduite ;
- Inventaire des partenaires à prospector.

3.1 Objectifs et résultats attendus

La première réunion de production du Comité de Production (CP1) du Réseau organisé à Kadiolo dans les locaux de radio *Yeelen* avait pour objectif principal le lancement de la production de la première émission du réseau. Les journalistes réunis autour du Rédacteur en chef et du Coordinateur devaient, choisir le thème de lancement et en déterminer les angles, arrêter une liste de personnes ressources pour la collecte d'information, se définir des deadlines pour la collecte et le retour en studio pour le montage.

Le PDM saisissait également cette occasion pour remettre au CP un lot de matériels destiné à renforcer ses capacités techniques de collectes, de traitement et de montage⁷.

Enfin, cette première réunion qui offrait l'opportunité aux membres de l'organe exécutif du réseau de mieux faire connaissance a duré deux jours et a permis au CP de :

- Etablir la feuille de route de 6 premières productions, avec fiches détaillées et deadlines pour les trois premières émissions ;
- Ebaucher les grandes lignes de la Charte du réseau : statuts, règlement et code de conduite ;
- Dresser une liste de partenaires à prospector.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Les thèmes de 6 émissions sont dégagés dont les 3 premiers avec définition des angles de traitement, désignation des personnes ressources et deadlines de collecte, traitement et montage ;
- Le matériel de renforcement des capacités de production est remis au CP et installé aux studios de radio *Yeelen* à Kadiolo et radio *Munyu* à Banfora ;
- Les grandes lignes de la Charte du réseau à soumettre à la prochaine AG du réseau sont dégagées ;

⁶ L'AG de Banfora a prescrit une réunion du CP tous les 3 mois, pour l'élaboration de la feuille de route d'un minimum chaque fois de trois émissions.

⁷ Matériels acquis, livrés et installés à Kadiolo et Banfora en mai 2006.

Référence	Désignation	Quantité
9572132	Clé USB 2.0 – 128 Mo	05
9576715	Sonar 4 Producer	01
9592425	Moniteur LCD 17" T 705	02
9602702	CD – R 700 Mo 52x – Spindle – 100	02
9606305	PC Bureau Aspire E 500 – 897 Z	02
9611271	Micro-Track 24/96 Enregistreur Numérique	02
9611311	Chargeur Compact HR6 200 + HR3 850	05

- Une liste de partenaires potentiels est établie ;
- Le CP entre en campagne pour sa première production ;
- La première émission est produite et gravée sur support CD, prête pour diffusion.

3.2 Propositions d'émissions

A. « Communautés de destin » en langue bamana

- « Communautés de destin I » : géographie et histoire

THEMES	ANGLES
Connaissance des peuples et du territoire de l'espace S.K.Bo	Connaissance du territoire (géographique, historique, linguistique, artistique...)
Géographie Superficie, faune, forme, hydrographie, climat, végétation, relief et axes routiers	Limites de l'espace S.K.Bo ; particularités physiques
Histoire Anciennes chefferies, colonisation, émergence des frontières	<ul style="list-style-type: none"> - Même peuple, même espace, même histoire : comment consolider cet acquis ? - Populations : composition, répartition, estimation, populations majoritaires et autres ; - Chronologie du peuplement.
Conducteur <ul style="list-style-type: none"> - Monographie de la zone S.K.Bo ; - Histoire du peuplement de la zone ; - Quels étaient les rapports entre les peuples avant l'arrivée des blancs ? - Qu'est ce que les frontières ont changé dans les relations ? 	

- « Communautés de destin II » : populations et activités

THEMES	ANGLES
Populations <ul style="list-style-type: none"> - Composition et répartition - Populations majoritaires et les autres 	
Activités Agriculture, Elevage, Commerce, Artisanat, Pêche, Orpaillage, Apiculture, Cueillette.	Rubriques <ul style="list-style-type: none"> - Le Néré : découverte, exploitations - Le Karité : découverte, exploitations - l'Anacardium : découverte, exploitations

B. « Kurumba, le réseau SKBo » III en langues bamana et français

THEMES	ANGLES
Présentation du Réseau	Genèse, objectifs, membres
Conducteur - Auto-portrait des radios membres - Interview du directeur de la DNF, M. Aguibou Diarrah	

C. Autres thématiques d'émissions

Santé (IV) Langue Bamana	Accessibilité des centres de dépistages du Sida dans la zone S.K.Bo
Environnement (V) Langue Bamana	La gestion des pesticides obsolètes dans la zone S.K.Bo
Agriculture & Elevage (VI) Langue Bamana	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés d'approvisionnement en intrants agricoles et écoulement des produits ▪ Absence de schéma pastoral ▪ Abreuvement et alimentation du bétail en saison sèche ▪ La production d'anacardium ▪ La culture du coton

D. Logistiques

Personnes ressources : Chefs de villages, griots, chercheurs, documents sonores.

Générique : *Bamana (Kurumba) et français*

- **Support musical** : mixage texte et Balafon
- **Textes Indicatifs** :

Français : « La radio / un médium au service de l'intégration africaine // Le réseau des radios de la zone S.K.Bo / radios de la zone transfrontalière / Sikasso / Korhogo / Bobo-Dioulasso / vous propose le magazine de l'intégration // ».

Bamanan : « *Kurumba, kurumba yé diému kan yé min laben la réseau S.K.Bo fè. Réseau SKBo, Sikasso, Korhogo, Bobo Dioulasso siguida radio sow do. O diému laben na, wali sa ka Mali, Burkina ani Côte d'Ivoire diamana kala kadun gnogo na* » (« Kurumba / une production du réseau S.K.Bo // Le réseau des radios pour l'intégration de la zone transfrontalière / Sikasso / Korhogo / Bobo-Dioulasso // »)

Deadlines : **28 mai** retour en studio des reportages, **29, 30 et 31 mai** montage et gravage sur CD.

Produits :

- 1- CD 1 : Emission en Bamanan sur la « zone S.K.Bo, une Communauté géographique et historique de destin » ;
- 2- CD 2 : Présentation du Réseau en Bamanan et Français.

3.3 La Charte du Réseau

A. Projet de statuts

Préambule

Le projet de «Constitution d'un réseau transfrontalier des radios communautaires S.K.Bo», lancé dans le cadre du Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) de la CEDEAO, à l'occasion de l'atelier de Sikasso (Mali) au mois de septembre 2005, est entrée dans sa phase opérationnelle avec la première réunion de production du Comité de Production (CP1) tenue à Kadiolo au Mali les 17 et 18 mai 2006.

Ce projet intervient dans le secteur des médias et consiste en la mise en réseau des radios communautaires émettant dans l'espace transfrontalier compris entre les villes maliennes de Sikasso, Burkinabé de Bobo et Ivoirienne de Korhogo, dénommée espace «S.K.Bo / escabeau, *Kurumba* en Bamana».

Le projet consiste en la production commune d'émissions qui seront diffusées sur les radios communautaires émettant dans l'espace « S.K.Bo » et dont la mission d'information de proximité au service de l'intégration régionale est d'une portée inestimable dans le processus de coopération transfrontalière.

Le CP1 de Kadiolo a concrétisé les décisions de l'atelier constitutif du réseau tenu un mois auparavant, les 12 et 13 avril 2006 à Banfora au Burkina Faso.

Cet atelier du réseau qui représentait la première réunion en Assemblée générale des acteurs du groupe pilote de cinq (5) radios communautaires, s'était doté d'un organe exécutif dénommé le **Comité de Production**, en abrégé « **CP** ».

Ce CP1 de lancement de la phase opérationnelle du réseau devait fournir le gros plan de la **Charte du Réseau**, à savoir, les statuts et règlement et le code de conduite.

L'ébauche proposée par le CP1 est la suivante :

- Convaincus du rôle des radios communautaires dans le processus d'intégration régionale, la promotion du développement de la coopération transfrontalière, l'exercice de la démocratie, la défense des droits de l'Homme et du Citoyen dans le développement humain et l'épanouissement culturel ;
- Considérant la nécessité de la mise en commun de leurs ressources pour atteindre leurs objectifs de participation au processus d'intégration régionale ;
- Considérant la nécessité d'une concertation permanente entre les radios de la zone S.K.Bo, par des productions communes, des échanges d'expériences en matière de formation et de programmes ;

Nous, radios communautaires de l'espace S.K.Bo, avons convenu de créer le **Réseau des radios communautaires de l'espace transfrontalier Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso**, ci-après désigné « **Kurumba** », (escabeau).

Création et siège

Article 1 : Création

1. Conformément à la huitième proposition du Plan d'Action du PIT / Sikasso sept. 2005, il est créé un réseau dénommée « **Kurumba** », **Réseau des radios communautaires de l'espace transfrontalier Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso**.
2. **Kurumba** est régie conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Mali, en République de Côte d'Ivoire et en République du Burkina Faso sur les radios. Ses statuts et les autres documents sont élaborés par le Comité de Production et adoptés par l'Assemblée générale suivant les normes prévues.
3. **Kurumba** est une organisation indépendante de tout parti politique et de toute confession religieuse.

Article 2 : Siège

Kurumba, n'a pas de siège mais des studios de production, un dans chaque pays concerné : en attendant l'extension à la Côte d'Ivoire, **Kurumba** est basé à radio *Yeelen* de Kadiolo, pour le Mali ; à radio *Munyu* de Banfora, pour le Burkina Faso.

Article 3 : Durée de vie

La durée de **Kurumba** est de 99 ans renouvelables.

Objectifs

Article 4 : Objectifs généraux

1. Elaborer, réaliser et diffuser toute émission visant le développement, la promotion de la Coopération transfrontalière au service de l'intégration régionale ;
2. Assister ses membres, sur leur demande, lors des négociations de toute nature ;
3. Assurer le rôle de conseil et de centre de production et de documentation du réseau ;
4. Créer des conditions favorables à la formation et au perfectionnement du personnel des organes membres ;
5. Défendre les intérêts matériels et moraux des membres du réseau.

Article 5 : Objectifs spécifiques

1. Assurer l'information de proximité au service de l'intégration et du développement et de la promotion de la coopération transfrontalière dans l'espace S.K.Bo ;
2. Elaborer, réaliser et distribuer des émissions sur toutes les questions d'intégration et de coopération transfrontalière dans l'espace S.K.Bo ;

De la qualité de membre

Kurumba se compose de :

1. Membres fondateurs ;
2. Membres associés

Article 6 : Membres fondateurs

Sont membres fondateurs, les Cinq (5) radios constituant le noyau de départ du réseau : radio **Danaya** de Zégoua (Mali), radio **Folona** de Kadiolo (Mali), radio **KénéDougou** de Sikasso (Mali), radio **Munyu** de Banfora (Burkina Faso) et radio **Yeelen** de Kadiolo (Mali).

Article 7 : Membres associés

Peuvent être membres associés toutes les radios communautaires et organes de presse de l'espace S.K.Bo qui rempliront les conditions d'adhésion, postuleront et seront acceptés suivant les dispositions des présents statuts.

Article 8 : De l'admission des membres

1. Toute demande d'admission doit être adressée au Coordinateur du réseau ;
2. L'admission définitive en qualité de membre associé est laissée à l'approbation de l'Assemblée générale sur proposition du Comité de production ;
3. Toutefois, entre deux sessions de l'Assemblée générale ordinaire, le postulant peut être admis comme membre associé par approbation du Comité de production.

De la perte de qualité de membre

Article 9 : Des conditions de perte de qualité

La qualité de membre, membre fondateur ou associé se perd par la démission, la radiation et la cessation d'activités. **Le Retrait** de l'agrément entraîne automatiquement l'exclusion de l'organe membre.

Cette perte entraîne les conséquences suivantes :

1. La perte de tout droit sur l'actif social de Kurumba ;
2. Elle crée pour le membre démissionnaire l'obligation de se libérer de ses arriérés de cotisations ou contributions et des services exceptionnels rendus à sa demande ;
3. L'état des créances sur le membre démissionnaire est tenu par le Comité de production.

Article 10 : De la suspension

1. La suspension d'un membre qui ne satisfait pas à ses obligations financières pendant un an est réputée acquise après une mise en demeure infructueuse d'une durée de 90 jours sans autres procédures particulières ;
2. La suspension peut être prononcée contre le membre qui ne se conforme pas aux textes en vigueur de **Kurumba** et/ou ayant porté préjudice à la crédibilité du réseau ;
3. La suspension peut être proposée par le Comité de production à l'Assemblée générale en sa session ordinaire la plus proche ou en session extraordinaire selon la gravité de la faute ;
4. La suspension ne peut excéder 6 mois.

Article 11 : De la radiation

1. La radiation est prononcée par l'Assemblée générale à la majorité absolue sur proposition du Comité de production à l'égard du membre suspendu qui n'a pas satisfait à ses obligations financières, six (6) mois après sa suspension ou qui viole les textes du Code de conduite du réseau ;
2. La décision est confirmée automatiquement sans aucune procédure particulière, par le simple constat du non respect de l'échéancier dans le cas d'exécution des obligations financières ;
3. La décision de radiation d'un membre lui est notifiée par écrit et portée à la connaissance des autres adhérents.

Article 12 : De la réadmission

1. Le membre démissionnaire ou radié peut être réadmis. La réadmission se fait conformément aux dispositions de l'article 8 des présents statuts ;

2. Le membre radié pour violation des dispositions statutaires peut être réadmis sous réserve d'un engagement écrit de se conformer aux textes, qui sera apprécié par l'Assemblée générale.

Les instances

Les instances du réseau Kurumba sont :

1. L'Assemblée générale ;
2. La Coordination ;
3. Le Comité de production.

Article 13 : L'Assemblée générale

1. L'Assemblée générale est l'instance suprême du réseau. Elle possède la plénitude des droits permettant la réalisation des objectifs du réseau. Elle se compose de 3 délégués au maximum de toutes les radios et organes membres du réseau.
2. Les droits de vote et d'éligibilité sont reconnus aux délégués des membres fondateurs et associés.
3. Le vote a lieu à main levée ou à bulletin secret suivant la décision de la plénière.
4. L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an, au mieux 2 fois (tous les 6 mois) par an, en session ordinaire, sur convocation du Coordinateur du Comité de production, au plus tard, 60 jours avant la date de réunion.
5. L'Assemblée générale peut en outre se réunir en session extraordinaire sur convocation du Coordinateur du Comité de production ou à la demande des deux tiers (2/3) des membres à jour de leur cotisation.
6. L'Assemblée générale examine le rapport d'activité du Comité de production.
7. Elle examine et approuve les comptes de l'exercice écoulé et délivre la décharge au Comité de production.
8. Elle adopte les rapports d'activités (activités et financier, contrôle) de l'exercice écoulé, le programme et le budget du nouvel exercice.
9. Elle fixe le montant du droit d'adhésion et de la cotisation annuelle pour l'exercice financier suivant.
10. Elle désigne les Trésoriers et le Commissaire aux comptes.
11. Elle élit les membres du Comité de production et le Coordinateur.
12. L'Assemblée générale fixe les conditions de recrutement et d'emploi du personnel permanent du réseau et/ou d'expertise externe.

Article 14 : La Coordination

1. La Coordination du réseau Kurumba est assuré par un(e) Coordinateur(trice) ;
2. Le Coordinateur est le Représentant du réseau ;
3. Il est le premier responsable du Comité de production ;
4. Il est le Répondant juridique du réseau ;
5. Il est l'Interface entre le réseau et les autres structures, les partenaires, les facilitateurs du Plan d'action du PIT, les autorités et collectivités frontalières ;
6. Il a le devoir d'Assurer le bon fonctionnement et la promotion du réseau ;
7. Il organise, oriente et supervise les activités du Comité de production ;
8. Il adopte le projet de budget présenté par l'équipe de production. Il adopte le montant de la cotisation fixée par l'équipe de production et le soumet à l'approbation de l'Assemblée générale ;

9. Le Coordinateur est élu par l'Assemblée générale pour un mandat de 3 ans renouvelable une (1) fois ;
10. La qualité de Coordinateur du réseau Kurumba est incompatible avec un mandat politique d'un parti ou d'un mouvement politique.

Article 15 : Le Comité de production

Le Comité de production est composé de :

- Un(e) coordinateur(trice) ;
 - Un(e) rédacteur(trice) en chef ;
 - Une équipe de Production composé de cinq (5) journaliste y compris le (la) rédacteur(trice) en chef qui en est le chef d'équipe.
1. Les fonctions du Coordinateur sont définies conformément aux dispositions de l'article 14 des présents statuts ;
 2. Le (la) Rédacteur (trice) en chef veille sur l'exécution correcte de la production ;
 3. Il appuie le Coordinateur dans les tâches de coordination ;
 4. Il est l'interface entre les journalistes et le (la) coordinateur(trice) ;
 5. Il oriente les journalistes sur le terrain ;
 6. Il est élu par l'équipe de production dont les membres sont délégués par leurs organes ;
 7. La composition future de l'équipe de production est définie par proposition du Comité de production et approbation de l'Assemblée générale ;
 8. Les journalistes conçoivent et produisent les émissions ;
 9. Ils assistent le coordinateur dans les tâches de coordination ;
 10. Ils identifient les thèmes en collaboration avec le (la) Rédacteur(trice) en chef et (la) Coordinateur(trice) ;
 11. Mandat Redchef et journalistes (à décider et formuler à Banfora lors du CP2)

Les dispositions

Article 16 : Délégation de pouvoir

- Le Coordinateur du réseau Kurumba est le responsable administratif du réseau. Il engage le réseau conformément aux textes et la représente dans tous les actes de la vie civile. Il supervise toutes les activités du réseau et ordonne les dépenses. Cependant toutes les décisions importantes doivent être soumises à l'Assemblée générale.
- Il peut entreprendre toute action qui peut contribuer à l'épanouissement du réseau et de ses membres.
- Pour l'exécution de son programme, le Coordinateur peut créer des commissions de travail dont le nombre et les domaines d'action sont déterminés par lui-même.
- A l'occasion de chaque Assemblée générale, le Coordinateur propose le programme du Comité de production et lorsqu'il est adopté, en assure l'exécution.
- Le Coordinateur est remplacé sur sa demande ou en cas d'empêchement et/ou d'absence par le rédacteur en chef au sein du Comité de production.

Article 17 : Les conditions d'éligibilité

Article 18 : Démission – Suspension - Destitution

Article 19 : Vacance au sein d'un organe

Article 20 : De la gratuité des fonctions

Article 21 : Du quorum

Article 22 : Des décisions et résolutions

Article 23 : Durée de mandat

Les finances

Article 24 : Les ressources

24.1- Les ressources financières du réseau sont :

- Les Contributions ;
- Les Droits d'adhésion ;
- Les Cotisations annuelles ;
- Les Subventions ;
- Les Produits divers.

24.2- Le Droit d'adhésion est fixé à francs par adhérent ; la Cotisation annuelle est un montant variable fixé par l'Assemblée générale en sa session ordinaire.

24.3- Les Fonds du réseau sont domiciliés Le retrait est soumis à la double signature du Coordinateur et du Trésorier.

Article 25 : Les comptes

Article 26 : Les signataires

Les dispositions générales

Article 27 : Relations avec les autres organisations

Le réseau peut entretenir toute forme de collaboration mutuellement avantageuse, avec toutes associations, organisations nationales et internationales.

Article 28 : De la modification des statuts

Tout projet de modification des statuts doit être introduit au Coordinateur au plus tard trois (3) mois avant l'Assemblée générale et copie doit être envoyée à chaque membre au moins un (1) mois avant l'Assemblée. Toutefois, ces délais peuvent être ramenés respectivement à un (1) mois et quinze (15) jours.

Article 29 : Règlement intérieur

Les présents statuts seront complétés par le Règlement intérieur et le Code de conduite des radios membres du réseau Kurumba.

Article 30 : Adoption des statuts

**Pour le Réseau, le CP1 de Kadiolo
KADIOLO, le 18 mai 2006**

B. Projet de règlement intérieur

Préambule

Le présent Règlement intérieur annoncé dans les statuts a pour but de préciser et fixer les règles de fonctionnement du réseau. Tous les adhérents sont tenus de s'y conformer au même titre que les statuts.

Adhésion — Retrait — Sanction

Article 1 : Membre

Tout membre admis par l'Assemblée générale est tenu de se conformer aux dispositions des statuts, du règlement intérieur et du code de conduite.

Article 2 : Conditions d'adhésion

Toute radiodiffusion ou organe de presse de l'espace S.K.Bo qui souhaite adhérer au réseau **Kurumba** doit :

- Adresser une demande écrite au Coordinateur du réseau ;
- Avoir son agrément ;
- Être opérationnelle ;
- Libérer son droit d'adhésion les 90 jours qui suivent son acceptation notifiée.

Article 3 : Droit d'adhésion

Article 4 : Sanction

Les sanctions qui suivent sont prévues par le règlement intérieur :

- L'avertissement verbal ;
- L'avertissement écrit ;
- Le blâme ;
- La suspension ;
- La radiation.

Article 5 : Avertissement – Blâme – Suspension - Radiation

5.1- L'avertissement et le Blâme relèvent exclusivement de la compétence du Coordinateur.

5.2- La Suspension relève de la compétence de l'Assemblée générale sur proposition du Comité de production.

5.3- La radiation est proposée par le Comité de production à l'Assemblée générale qui ne prendra la décision finale qu'après audition du membre concerné, régulièrement convoqué. Chaque membre sera informé par le Coordinateur dès la prise de la sanction.

Article 6 : La Perte de qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- La démission ;
- La radiation ;
- La cessation d'activités.

6.1- La démission doit être formulée par écrit et adressée au Coordinateur du réseau. L'acceptation de la démission est prononcée par le Comité de production.

6.2- La radiation se prononce conformément aux dispositions de l'article 5, alinéa 5.3 du présent règlement intérieur.

6.3- La cessation d'activités s'entend par la fermeture volontaire de la station pendant au moins un (1) an ou le retrait définitif et légal de l'agrément.

Les instances

Article 7 : Les organes de **Kurumba** sont :

- L'Assemblée générale ;
- La Coordination ;
- Le Comité de production.

Article 8 : **L'Assemblée générale**

8.1- L'Assemblée générale est l'instance suprême du réseau. L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an, au mieux 2 fois (tous les 6 mois) par an, en session ordinaire, sur convocation du Coordinateur du Comité de production, au plus tard, 60 jours avant la date de réunion. Elle se compose de 3 délégués au maximum de toutes les radios et organes membres du réseau.

8.2- Les résolutions et recommandations issues des délibérations de l'Assemblée générale sont exécutoires et engagent tous les membres du réseau.

Article 9 : **La Coordination**

9.1- La Coordination du réseau Kurumba est assuré par Un(e) Coordinateur(trice) qui en est le Représentant. Il organise, oriente et supervise les activités du Comité de production. Il adopte le projet de budget élaboré par l'équipe de production. Il adopte le montant de la cotisation fixée par l'équipe de production et le soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

9.2- Le (la) Coordinateur(trice) est élu(e) par l'Assemblée générale pour un mandat de 3 ans renouvelable une (1) fois. La qualité de Coordinateur du réseau **Kurumba** est incompatible avec un mandat politique d'un parti ou d'un mouvement politique.

Article 10 : **Le Comité de Production**

Le Comité de production est composé de :

10.1- Un(e) Coordinateur(trice)

Les fonctions du Coordinateur sont définies conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts et article 9 du présent règlement intérieur.

10.2- Un(e) rédacteur(trice) en chef

Le (la) Rédacteur(trice) veille sur l'exécution correcte de la production. Il appuie le Coordinateur dans les tâches de coordination. Il est l'interface entre les journalistes et le (la) coordinateur(trice). Il oriente les journalistes sur le terrain. Il est élu par l'équipe de production dont les membres sont délégués par leurs organes.

10.3- Une équipe de Production

L'équipe de production est composée de cinq (5) journalistes y compris le Rédacteur en chef qui en est le chef d'équipe. La composition future de l'équipe de production est définie par proposition du Comité de production et approbation de l'Assemblée générale. Les journalistes conçoivent et produisent les émissions. Ils assistent le coordinateur dans les tâches de coordination. Ils identifient les thèmes en collaboration avec le (la) Rédacteur (trice) en chef et le (la) Coordinateur(trice). Mandat Redchef et journalistes (à décider et formuler à Banfora lors du CP2)

- Le Comité de production se réunit **une (1) fois par mois** pour la production et **une fois tous les trois (3) mois** pour la programmation de ses activités, sur convocation du Coordinateur. Il peut aussi se réunir en session extraordinaire sur convocation du Coordinateur.
- Il est chargé de l'élaboration, de la réalisation, de la production et de la distribution des émissions, et de l'exécution des décisions de l'Assemblée générale et des tâches courantes de gestion.

Les dispositions particulières

Dispositions à soumettre à l'approbation de la prochaine AG.

Le CP1 a retenu les propositions suivantes pour la prochaine Assemblée générale :

- Election d'un Commissaire aux comptes ;
- Constitution d'un Comité de gestion avec 1 trésorier et 1 trésorier adjoint ;
- Définition du quorum ;
- Les invités à une réunion doivent accuser réception de l'invitation et confirmer leur participation au moins 7 jours avant la date de la réunion ;
- Election de la banque de domiciliation du compte du réseau ;
- Les journalistes en situation de besoin urgent d'argent pour les reportages doivent être pris en charge par leur organe (radio) avant le déblocage de fonds du réseau.

C. Projet de code de conduite

- Rappelant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- Rappelant la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- Rappelant la Déclaration de Windhoek sur la presse indépendante d'Afrique ;
- Souscrivant à la Déclaration Universelle des Droits et Devoirs des journalistes ;
- Souscrivant à la Déclaration des Droits et Devoirs du journaliste au Mali ;
- Souscrivant à la Déclaration des Droits et Devoirs du journaliste au Burkina Faso ;
- Souscrivant à la Déclaration des Droits et Devoirs du journaliste en Côte d'Ivoire ;
- Considérant le rôle déterminant joué par la radio dans les dynamiques d'intégration des peuples et de coopération transfrontalière, dans le processus de démocratisation et dans la participation populaire, notamment des groupes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les minorités ;

Déclarons que :

- Le travail en réseau constitue un moyen privilégié et sensible de communication qu'il convient d'utiliser à bon escient, i.e. avec pertinence et pondération ;
- Chaque citoyen a le droit de connaître les principaux points de vue sur toute question d'importance ;
- Les ondes doivent échapper à la domination de tout individu ou de groupe d'individus dont la mainmise compromet le respect de la présente déclaration ;
- La promotion de la coopération transfrontalière et du bien-être des populations doit sous-tendre toute entreprise et programme du réseau ;
- Les émissions d'information doivent respecter strictement les préceptes journalistiques reconnus tels que l'exactitude, l'honnêteté et l'équité.

Le réseau Kurumba des radios S.K.Bo doit :

- Eviter la propagande haineuse, la manipulation de l'opinion, l'incitation à la violence et au désordre ;
- Contribuer au respect de la vie privée, la sauvegarde du patrimoine culturel, de la paix civile et de la sécurité ;
- Susciter la saine concurrence, en vue de satisfaire les exigences de qualité et d'excellence ;
- Respecter l'auditeur dans sa conscience, dans ses moeurs et dans sa foi ;
- Contribuer au renforcement des liens de solidarité et de confraternité entre les radios membres du réseau ;
- Renforcer les échanges de programmes et des animateurs entre les radios membres ;
- Contribuer à l'expression des idées alternatives et novatrices, dans le respect des préceptes de la présente Charte.

**Pour le Réseau, le CP1 de Kadiolo
Kadiolo, le 18 mai 2006**

D. Les partenaires

Le CP1 a choisi de privilégier le facteur de proximité et a ciblé, comme premiers partenaires potentiels, les organismes de développement intervenant dans l'espace S.K.Bo. Ceux-ci sont, outre le **PDM**, son parrain et les **Collectivités locales**, partenaires stratégiques :

- **Le CSAO** : Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
- **La CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- **L'UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
- **Le CILSS** : Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
- **L'AEC** : Aide à l'Enfance Canada
- **L'AFD** : Agence Française de Développement
- **L'USAID** : United States Agency for International Development
- **L'UNICEF** : Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance
- **Le FNUAP** : Fonds des Nations-Unies pour la Population

3.4 Résultats obtenus et perspectives

Du 17 au 31 mai, à l'issue de deux jours de réunion, une semaine de reportage sur le terrain et 3 jours de production en studio :

- Le CP1 s'est tenu ;
- Le matériel de renforcement des capacités de production a été remis au CP et installé dans les studios du réseau à radio Munyu de Banfora au Burkina Faso et radio Yeelen de Kadiolo au Mali ;
- Les premiers reportages ont permis de produire deux émissions : 1 émission de présentation du réseau en français et bamanan et la 1ère partie d'une émission en deux séquences sur le thème « Espace S.K.Bo, peuplements et territoire » en bamanan.

Il est ressorti au cours de la première campagne de production qu'une session de formation sur l'usage des outils de collecte, traitement et montage s'imposait. Dans un souci d'excellence, il est en effet souhaitable - avant la poursuite du programme de production - d'entreprendre l'initiation systématique de l'équipe de production à l'usage du nouveau matériel mis à sa disposition par le PDM.

Le CP1 a ainsi souhaité que le CP2 soit couplé à une session de formation. Il est programmé les 11, 12 et 13 juillet à Banfora au Burkina Faso. Le calendrier retenu est 1 jour pour le CP2⁸, suivi de 2 jours de formation sur les modules suivants :

- La prise de son à l'enregistreur numérique ;
- Le transfert de l'enregistreur à l'ordinateur ;
- Le traitement avant montage ;
- L'initiation au logiciel audio.

Le CP2, sur le modèle du CP1 débouchera ensuite sur la production de la 2ème partie de l'émission « Espace S.K.Bo, peuplements et territoire » en bamanan, intitulé « Communauté de destin II ».

En outre, pour des raisons d'orthodoxie dans la gestion des finances du réseau, le Comité de production propose la mise en place d'un Comité de gestion - une structure légère de 3 membres - qui sera placé sous la tutelle du Comité de production. La mise en place de ce Comité de gestion sera effective avec la désignation à la prochaine Assemblée générale d'un Trésorier, d'un Trésorier adjoint et d'un Commissaire au compte externe au Comité de production.

Le CP1 a adressé une motion spéciale verbale de remerciement au PDM représenté par M. Edmond Sougué, chargé des études en Aménagement du Territoire au PDM. Il est chargé par le CP1 de transmettre ces remerciements à sa structure y compris l'engagement du réseau à relever le défi de la qualité dans la poursuite des objectifs qui ont motivé sa création.

Le CP1 a également souhaité la continuité, pour un temps encore, de l'appui du PDM, notamment dans la finalisation de l'appui matériel ; l'appui financier pour la production, la formation et l'organisation des réunions du Comité de production et de la prochaine Assemblée générale du réseau ; la recherche d'autres partenaires, la promotion du réseau.

Concernant le matériel, outre le reliquat d'enregistreurs, le Comité de production souhaiterait l'appui du PDM pour l'acquisition d'autres accessoires, notamment des onduleurs APC pour la sécurité des ordinateurs, un autre lot de CD et du matériel d'étiquetage des CD, le lecteur DVD pour radio Danaya.

⁸ Définitions des angles des 3 prochaines émissions et identification des thèmes suivants.

ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER DE BANFORA

Atelier de constitution du réseau transfrontalier des acteurs des radios communautaires S.K.Bo.

Banfora, 11, 12 et 13 avril 2006
à l'invitation du partenariat pour le développement municipal

I. Présentation

1.1 Pourquoi cet atelier ?

La zone S.K.Bo (Sikasso au Mali, Korhogo en Côte d'Ivoire et Bobo Dioulasso au Burkina Faso) est couverte par un certain nombre de radios communautaires FM jouant un rôle irremplaçable dans la diffusion d'informations de proximité. Les populations se reconnaissent dans ces radios et une dynamique locale concertée de ces radios doit pouvoir appuyer, accompagner et accélérer le processus d'intégration régionale. Il est ressorti de l'atelier de lancement d'une opération pilote de coopération transfrontalière des 27, 28 et 29 septembre 2005 à Sikasso que la création dans la zone S.K.Bo d'au moins un centre technique de production d'émissions (enquêtes, reportages, émissions de sensibilisation portant sur des campagnes de vaccination, les droits des citoyens en matière de libre circulation, la lutte contre le trafic des enfants, forums de discussion et de médiation, etc.), permettra de fédérer ces radios et de les mettre en réseau au service de l'intégration régionale de proximité et du maintien des relations de bon voisinage.

Les responsables de ces radios présents à l'atelier de Sikasso ci-dessus mentionné ont particulièrement fait connaissance au sein du groupe de travail sur la communication et approuvé le projet de produire en commun des émissions spécifiques aux enjeux de la coopération transfrontalière.

L'idée retenue à Sikasso était de se constituer en réseau pour la réflexion sur les thèmes des émissions, les reportages, le montage, la distribution et la diffusion de la production commune. Le centre nerveux de cette initiative reposait sur la création d'un comité de rédaction commun et l'élection du studio de production d'une des radios concernées comme centre de production du réseau.

Sur cette base, le Partenariat pour le Développement Municipal, co-organisateur de l'atelier de Sikasso s'était, séance tenante, engagé à soutenir le projet en se basant sur le potentiel existant en communication. Il faut alors identifier ces radios pouvant constituer un réseau et renforcer le dispositif permettant une meilleure efficacité.

Le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) dont le siège se trouve à Cotonou au Bénin, représente les élus locaux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et, à travers eux, est chargé de la promotion de la décentralisation. Il met en œuvre un programme d'aménagement du territoire en Afrique de l'Ouest et du Centre en collaboration avec l'UEMOA. Ce programme accorde une grande importance aux zones frontalières et promeut des opérations pilotes d'aménagement du territoire en vue de favoriser l'intercommunalité entre les régions administratives frontalières et de construire des espaces d'intégration de proximité.

Le présent atelier de « Constitution du réseau transfrontalier des acteurs des radios communautaires SKBo » a été préparé et est organisé et financé par le PDM. Il consacre les volontés convergentes de mise en réseau des radios de la zone SKBo, par ses initiateurs, les acteurs des radios communautaires de ladite zone et par le PDM qui s'est auto-désigné pour l'appui de sa réalisation.

En accueillant l'atelier dans sa ville de Banfora (Burkina Faso), la radio Munyu manifeste sa volonté de participer activement à la création et au rayonnement du réseau des radios SKBo. La radio Munyu de Banfora (Burkina Faso) est avec les radios Folona et Yeelen de Kadiolo (Mali), radio Kéné Dougou de Sikasso (Mali) et radio Dayana de Zégoua (Mali), les radios qui ont l'honneur et la responsabilité historiques de porter le réseau des radios SKBo sur les fonts baptismaux.

1.2 Processus de préparation de l'atelier

Du vendredi 27 janvier au mercredi 08 février le PDM a effectué une mission de terrain dans la zone SKBo en vue de procéder au diagnostic des radios pouvant constituer le noyau du réseau des radios à mettre en place dans le cadre des résolutions de l'atelier de Sikasso. La mission constituée de MM. Edmond Sougué (chargé des études en Aménagement du territoire au PDM) et Guy-Michel Bolouvi (Journaliste / Consultant lié au SCSSAO/OCDE) et accompagnée par M. Daouda Mariko, directeur de la radio Kéné Dougou de Sikasso, a évalué l'existant en terme de capacités de production et de diffusion des radios afin de produire un état des lieux qui servirait de base d'orientation pour la constitution du réseau.

Ce diagnostic a permis la formulation d'un projet concret avec indication des besoins opérationnels du réseau pour servir de base de travail au présent atelier de Banfora des acteurs des radios devant constituer le noyau du réseau à mettre en place.

1.3 Objectifs

L'atelier de Banfora a donc pour fonction de fixer les bases opérationnelles du réseau transfrontalier des radios communautaires de la zone SKBo. Il doit :

- Mettre en place l'équipe rédactionnelle du réseau et lui assigner un cahier de charges ;
- Lui désigner un (une) coordinateur (trice) et lui assigner un cahier de charges ;
- Lui désigner un (une) responsable technique et lui assigner un cahier de charges ;
- Définir la ligne éditoriale du réseau ;
- Définir les genres et durées des émissions : information mise en forme à l'avance / information traitée sur mesure à la demande / animation d'échanges autour de l'information avec des invités / débat sur un thème avec des invités) ;
- Déterminer les langues locales dans lesquelles les émissions seront produites ;
- Définir les besoins et sources de financements des productions : frais des rencontres du comité de rédaction, frais de reportage, prime de panier au moment de la réalisation ;
- Elire la radio « siège du réseau » dont le studio de production abritera le centre de production du réseau ;
- Définir la nature du siège : fixe ou rotatif ;
- Définir un programme de travail : calendrier de production (avec notification des deadlines) de conférence de rédaction, reportage, réalisation et de diffusion des émissions ;
- Etablir une liste de thèmes d'émission en définissant leurs centres d'intérêt en fonction notamment de :

- * les besoins des publics de la zone en matière d'informations transfrontalières ;
- * les enjeux de développement en relation avec la coopération transfrontalière dans la zone géographique SKBo ;
- * les informations pratiques, concrètes et capables d'appuyer la résolution des problèmes existants liés à la question transfrontalière dans la zone SKBo ;
- Etablir une feuille de route d'auto-financement des émissions transfrontalières (notamment identifier des partenaires potentiels intervenant dans la zone et susceptibles d'être intéressés par les productions du réseau / information traitée sur mesure à la demande).
- Déterminer le cadre juridique du réseau.

1.4 Résultats attendus

- Le réseau est mis en place et s'est défini un cadre juridique et fonctionnel ;
- Le réseau a un (e) coordinateur(trice), une équipe rédactionnelle, un(e) responsable technique et un studio de production ;
- Le réseau a une feuille de route (programme et organisation de travail) et est prêt pour la production de l'émission pilote.
- Le réseau a un plan de pérennité.

II. Ordre du jour provisoire

L'ordre du jour ci-après est complété par des commentaires (chapitre III).

Mardi 11 avril Session N°1 : Ouverture et Contextes généraux

- **08h00-08h30** Arrivée et installation des participants / constitution d'une délégation pour une visite de courtoisie au gouverneur autorité administrative de la région des Cascades.
- **08h30-8h45** Présentation des participants
- **08h45-9h30** Présentation/amendement de l'ordre du jour et mise en place du praesidium de l'atelier.
- **09h30-10h15** Introduction : présentation du contexte général (M. Ladjji Sogoba) / genèse du projet (M. Daouda Mariko) / définition du cadre général de l'appui du PDM (M. Sougué Edmond).
- **10h15-10h45** Présentation du rapport de la mission préparatoire de l'atelier (M. Guy-Michel Bolouvi)
- **10h45-11h** Pause
- **11h-12h30** Définition du cadre de fonctionnement du réseau et des responsabilités de ses animateurs.
- **12h30-12h45** Pause

- **12h45-15h00** Elaboration des thèmes d'émission en définissant leurs centres d'intérêt en fonction notamment de :
 - * les besoins des publics de la zone en matière d'informations transfrontalières ;
 - * les enjeux de développement en relation avec la coopération transfrontalière dans la zone géographique SKBo ;
 - * les informations pratiques, concrètes et capables d'appuyer la résolution des problèmes existants liés à la question transfrontalière dans la zone SKBo.

Mercredi 12 avril
Session N°2 : Composition des organes d'animation du réseau

- **08h00-09h30** - Choix des 2 « sièges du réseau » (1 au Mali et 1 au Burkina) dont les studios de production abriteront le centre de production du réseau
 - Détermination du cadre juridique du réseau
- **9h30-10h** Mise en place du Coordinateur(trice), Rédacteur(trice) en chef, équipe de production.
- **10h00-10h15** Pause
- **10h15-10h45** Définition de la ligne éditoriale du réseau
- **11h00-12h30** - Définition des genres et durées des émissions : *information mise en forme à l'avance ; *information traitée sur mesure à la demande ; *animation d'échanges autour de l'information avec des invités ; *débat sur un thème avec des invités.
 - Détermination des langues locales dans lesquelles les émissions seront produites ;
 - Elaboration du programme et chronogramme de travail du réseau : calendrier de production (avec notification des deadlines) de conférence de rédaction, reportage, réalisation et de diffusion des émissions.
- **12h30-12h45** Pause
- **12h45-15h00** - Définition des besoins et sources de financements des productions : frais des rencontres du comité de rédaction, frais de reportage, prime de panier au moment de la réalisation ; Faire une étude estimative du budget ;
 - Elaboration d'une feuille de route d'auto-financement des émissions transfrontalières (notamment identifier des partenaires potentiels intervenant dans la zone et susceptibles d'être intéressés par les productions du réseau / information traitée sur mesure à la demande). Cibler des partenaires à mobiliser
- **15h00** Pause
- • **16h00-30** Proposition de synthèse des travaux et Clôture.

III. Commentaires à l'ordre du jour

(L'option provisoire est la tenue de l'atelier en « journée continue » de 8h à 15h)

Mardi 11 avril **Session N°1 : Ouverture et Contextes généraux**

La mission préparatoire de l'atelier des acteurs des radios communautaires SKBo à Banfora a débouché sur un avant-projet de la mise en réseau des radios à partir de l'état des lieux de l'existant. Cet avant-projet permet de se faire une idée des ressources humaines et matérielles sur lesquelles le réseau peut se fonder pour démarrer ses activités. Un complément d'équipement pour les studios de production qu'élira le réseau à ce présent atelier a même été envisagé par le PDM.

L'objectif de l'atelier de Banfora est donc d'ordre technique de mise en place structurelle et opérationnelle du réseau. Il s'agira d'être très réaliste et pragmatique pour donner une configuration fonctionnelle au réseau. Lui donner une équipe d'animation et un responsable ou une responsable, s'entendre sur le mode et les moyens de fonctionnement.

Entre professionnels des médias, l'économie est possible dans la gestion du temps et les travaux se dérouleront tous en plénière dans l'ambiance d'une « conférence de rédaction ». Pour que la réflexion commune contribue directement à l'édification du réseau que ces mêmes participants (solidaires dans le même groupe de travail lors de l'atelier de Sikasso) avaient unanimement émis comme projet de renforcement de la coopération transfrontalière dans la zone SKBo.

La matinée du mardi 11 sera consacrée à leur arrivée et accueil et installation par leurs hôtes de la radio Munyu de Banfora.

Entre confrères et consoeurs et sans formalités, les participants pourront ensuite s'entendre sur l'ordre du jour proposé et entrer dans le vif du sujet en faisant connaissance avec le Partenariat pour le Développement Municipal et sur la nature et le contenu de l'aide qu'il peut apporter à leur projet de mise en réseau. Après une mission d'avant-projet, il favorise la rencontre constitutive du réseau. Cela est un signe majeur d'engagement.

Les informations du PDM sur sa marche avec les acteurs des radios communautaires SKBo devraient fournir un repère stratégique aux participants pour les débats constitutifs du réseau le lendemain.

Mercredi 12 avril **Session N°2 : Composition des organes d'animation du réseau**

Cette journée sera consacrée à la naissance proprement dite du réseau : lui donner vie par la constitution de ses organes d'animation.

Les participants réunis en plénière décideront de la structure qui servira de base de production de ses émissions et procéderont à la constitution de ses organes d'animation : équipe rédactionnelle, coordinateur (trice), responsable technique de la production. Les participants attribueront également des charges à ces animateurs comme cela se fait dans toute rédaction.

Conformément à la rigueur qui prévaut dans toute entreprise de presse, la plénière décidera de la ligne éditoriale du réseau, des genres des émissions et de leurs durées. Elle élira aussi les langues qui seront utilisées, avec le français la langue officielle, pour toucher le plus grand nombre dans la zone SKBo.

En fonction des événements qui ont cours dans la région et des opportunités à saisir pour donner plus d'audience au réseau, les participants élaboreront un planning/programme de production avec un calendrier de conférence de rédaction, reportage, réalisation et de diffusion des émissions. Comme dans tout contexte rédactionnelle, ils veilleront à fixer des deadlines à chaque étape de la production afin d'ancrer le réseau dans la rigueur.

L'occasion d'avoir les participants réunis en une grande conférence de rédaction doit être mis à profit pour faire le tour des thèmes qui s'imposent dans la région. Ce n'est pas chaque fois que tous pourront participer aux conférences de rédaction du réseau et l'opportunité est unique de pouvoir compter sur leurs connaissances des besoins des publics de la zone en matière d'informations transfrontalières ; les enjeux de développement en relation avec la coopération transfrontalière dans la zone géographique SKBo ; les informations pratiques, concrètes et capables d'appuyer la résolution des problèmes existants liés à la question transfrontalière dans la zone SKBo.

A l'issue de cette journée, le réseau se sera établi une feuille de route que ses organes d'animation devront appliquer.

Les moyens financiers et matériels ont toujours constitué la hantise de toute entreprise de presse. Les participants devront réfléchir sur le présent et l'avenir.

Sur le présent, il faudra essentiellement se fixer des barèmes pour les activités rédactionnelles nécessitant un coût pour leur accomplissement : les frais de déplacement et de réunion du comité de rédaction pour ses conférences d'avant production (répartition des tâches, arrêt des thèmes, définitions des angles, etc.) ; les frais de reportage ; les primes de panier pour le travail de montage, etc.

Pour l'avenir, les participants devront dès l'atelier de Banfora, réfléchir sur les sources existantes et à rechercher pour un auto-financement à terme des activités du réseau et la recherche d'autres partenaires C'est dès Banfora qu'il faut penser et préparer demain.

Cette dernière session sera l'occasion, avec la restitution des grandes lignes de l'atelier, de souhaiter un bon départ à l'équipe d'animation du réseau.

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER DE BANFORA

Radio Danaya/Zégoua/Mali
BP. 94 Zégoua / Tél. +223 266 60 94

Karim Doumbia, Directeur
BP. 94 Zégoua / Tél. +223 266 60 94

Allassane Diakité, Journaliste
Tél. +223 266 60 94 / 916 89 93
Email : aldiak75@yahoo.fr

Broulaye Diabaté, Technicien
Tél. +223 266 60 94

Radio Folona/Kadiolo/Mali
Tél. +223 266 01 42

Zanga Sylla, Directeur
Tél. +223 266 01 42 //
(Dom.) 266 02 57 / (Port.) 934 06 15 //
Email : radiofolona@yahoo.fr

Ouattara Nabilaye Issa, Journaliste
Tél. +223 917 61 26 //
Email : nabiissa2006@yahoo.fr

Daouda Bérédogo, Technicien
Tél. +223 266 02 20 //
Email : dberedogo@yahoo.fr

Radio Kéné Dougou/Sikasso/Mali
Tél. +223 262 05 11

Daouda Mariko, Directeur
Tél. +223 262 05 11 / 672 48 48 //
Email : diamatio05@yahoo.fr

Boubacar Cissé, Journaliste
Tél. +223 262 05 11 / 262 07 11 //
Email : cissebk10@yahoo.fr

Radio Munyu/Banfora/Burkina Faso
Tél. +226 20 91 08 08 //
Email : assomunyu.banfora@fasonet.bf //
Ass munyu@yahoo.fr // radiomb@fasonet.bf

Sougué Juliette, Chef de station
Tél. +226 20 91 08 08 / 20 91 09 13 / 76 65 91 66 //

Kassa Ouattara Aïssatou,
Chargée de la Communication, de l'information et
de la formation
Association Munyu (Banfora)
Tél. +226 2091 02 50 / 70 27 71 94 //

Traoré Jean-Baptiste (Abbé)
Directeur diocésain de la Communication
Tél. +226 20 91 00 71 / (Port.) 70 10 25 38 //
Email : trjeba@yahoo.fr

Dicko Hamed, Journaliste
Tél. +226 20 91 08 08 / 70 27 75 99 //
Email : radiomb@fasonet.bf

Tou Cyrille Ousmane, Technicien
Tél. +226 20 91 08 08 / 70 27 71 95 //
Email : tou_cyrille@yahoo.fr / radiomb@fasonet.bf

Sagnon Habibata, Chef des programmes
Tél. +226 20 91 08 08 // 70 29 00 61 //
Email : sagnonhabibata@yahoo.fr

Radio Yeelen/Kadiolo/Mali
BP. 47 // Tél. +223 266 00 76

Soumaila Dagnoko, Directeur
Tél. +223 266 00 76 / 934 30 32 // Email :
soumdagnoko@yahoo.fr

Karim Nabaga Koné, Directeur des programmes
Tél. +223 266 00 76

Gaoussou Diabaté, Technicien
Tél. +223 266 00 76

COMITÉ DE PRODUCTION DU RÉSEAU

COORDINATEUR

Soumaila Dagnoko, Directeur radio Yeelen
Tél. +223 266 00 76 / 934 30 32
Email : soumdagnoko@yahoo.fr

COMITÉ DE PRODUCTION

REDACTEUR EN CHEF

Ouattara Nabilaye Issa, Journaliste radio Folona
Tél. +223 917 61 26
Email : nabiissa2006@yahoo.fr

EQUIPE DE PRODUCTION

JOURNALISTES

• **Youssef Koné**, Animateur radio Danaya (Zégoua) / Tél. +223 266 60 94

• **Mamoutou Ousseney Barry**, Animateur/producteur radio Yeelen
BP. 47 Kadiolo / Tél. +223 934 26 60

• **Boubacar Cissé**, Journaliste radio Kéné Dougou/
Tél. +223 262 05 11 / 262 07 11/Email: cissebk10@yahoo.fr

• **Traoré Jean-Baptiste** (Abbé), Radio Munyu (Banfora) / Directeur diocésain de la Communication
Tél. +226 20 91 00 71 / (Port.) 70 10 25 38 // Email : trjeba@yahoo.fr

(suppléante)

• **Zerbo Marie-Yvonne**, Journaliste radio Munyu / Tél. +226 20 91 08 08 / 76 57 75 46
Email : assomunyu.banfora@fasonet.bf / Ass_munyu@yahoo.fr/ radiomb@fasonet.bf

FACILITATEURS

Edmond SOUGUE

Chargé des études en Aménagement du territoire
Partenariat pour le Développement Municipal

01 BP 3445 Cotonou
Tél. +229 21 32 47 00 / 01 // Fax +229 21 32 91 05
E-mail : sedmond@pdm-net.org

Guy-Michel BOLOUVI

Journaliste/Consultant
Sud-Communication
BP 12952 Niamey
Tél. +227 98 20 50 / 85 88 20
Fax : + 227 75 50 92
E-mail : mbolovi@yahoo.fr

Ladji SOGOBA*

Chef de Division Développement des zones frontalières
Direction Nationale des Frontières du Mali
MATCL
BP 2432 Bamako
Tél./Fax +223 222 35 / 222 83 42 / 676 13 63
E-mail : Sogoba_l@yahoo.fr

*Facilitateur du Plan d'action de l'opération pilote de coopération transfrontalière (OPCT) dans la zone SKBo.

ANNEXE 3 : CONTRAINTES RENCONTRÉES LORS DU CP1

Les complications avec la douane burkinabé à l'aéroport de Ouagadougou ont entraîné une modification du programme initial de la remise du matériel de production au réseau et son installation aux studios de radio *Munyu* à Banfora (Burkina Faso) et de radio *Yeelen* à Kadiolo (Mali). L'itinéraire prévu était le passage à Banfora pour l'installation du matériel avant de rallier Kadiolo pour la même opération et participer à la première réunion du CP.

Plutôt donc que de commencer la mission par l'escale de Banfora, pour la remise et l'installation de la partie du matériel destiné au studio de production de radio *Munyu*, nous avons dû, en catastrophe commencer par Kadiolo afin de pouvoir rattraper la réunion du CP qui était d'autant plus importante qu'il s'agissait de la toute première réunion de production du réseau.

Les péripéties avec la douane du côté burkinabé sont d'autant plus regrettables et préjudiciables à la dynamique impulsée à la réalisation du Plan d'action du PIT, zone S.K.Bo, qu'elles ont mis en relief un déséquilibre de l'engagement des autorités des deux pays pour le moment concernés par le projet, le Burkina Faso et le Mali. Nous osons croire que lorsque le Burkina se sera également désigné son facilitateur, ce genre de nuisances à l'engagement du PDM pour la mise en place et en train du réseau vont disparaître.

Le seul aspect positif dans ce contretemps est que le matériel dans son intégralité a pu être remis au Comité de production au grand complet à Kadiolo, avant que la partie du matériel destinée au studio de radio *Munyu* ne soit acheminée sur Banfora. L'installation de la partie du matériel destinée au studio de radio *Yeelen* s'est donc effectuée devant tous les membres du Comité de production, avant que le Coordinateur ne soit invité à nous accompagner à Banfora pour la conduite de la même opération au studio de radio *Munyu*, deuxième centre de production du réseau.

ANNEXE 4 : HISTOIRES DE PRODUCTION

La première réunion du Comité de production, dont l'essentiel de l'ordre du jour concernait le lancement de la production, a débouché sur une campagne de collecte d'information de 8 jours, du samedi 20 au samedi 27 mai, pour un retour au studio pour la réalisation et la production de deux émissions, l'une de présentation du réseau, l'autre inaugurale proprement dit des émissions du réseau baptisé *Kurumba*.

La mission, accompagnée par le coordinateur du réseau se rendait pendant ce temps à Banfora, du vendredi 19 au dimanche 21, pour l'installation à la radio *Munyu* du lot de matériel revenant à son studio.

De retour à Kadiolo la nuit du dimanche 21, nous entreprenions le lundi 22, avec le coordinateur et le rédacteur en chef du réseau, le suivi des reportages, notamment du côté de Zégoua en soutien au journaliste de radio *Danaya* dans l'exercice fondamental de collecte des informations.

Le vendredi 26, nous nous rendions à Sikasso récupérer les éléments du journaliste de radio *KénéDougou* et introduisons le rapport des activités précédente et une synthèse du CP1 aux autorités locales, notamment le Gouverneur de la Région de Sikasso et son conseiller administratif. Ces mêmes documents que nous avons introduits au préfet de Kadiolo et à son adjoint ainsi qu'au directeur régional adjoint de la douane, toutes des personnalités appuyant, chacune dans son domaine de responsabilité, la réalisation de nos travaux sur le terrain.

Le journaliste Issouf Koné de radio *Danaya* (Zégoua) tout comme sa consœur Yvonne Zerbo de radio *Munyu* (Banfora) avaient décidé de revenir en studio suivre la phase de montage. Cette démarche est à encourager et instituer car l'expérience a montré que la présence au studio de montage des journalistes, lors du traitement de leurs éléments, ajoute à la qualité et célérité du travail.

C'est le samedi 27 que le travail de studio a véritablement commencé avec le nettoyage des éléments sonores déjà mis en boîte. Une opération fastidieuse vu la maîtrise limitée de l'enregistreur nouvellement réceptionné et la qualité réduite du dispositif de collecte d'information par téléphone pour les personnes ressources résidant hors zone S.K.Bo.

Par ailleurs, afin de travailler dans les temps du deadline arrêté en réunion de production, il a été décidé en concertation avec le coordinateur d'effectuer ce premier montage avec les logiciels *Sound Forge* et *Adobe Audition* de radio *Yeelen* auquel le monteur maison était plus familier, en l'occurrence, le coordinateur lui-même.

Le travail prévu pour 2 jours va cependant durer 3 jours, les nuits compris, du samedi 27 au mardi 30 mai. La qualité du son essentiellement aura pesé sur la réalisation rapide du montage.

ANNEXE 5 : SYNTHÈSE DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE PRODUCTION DU RÉSEAU DES RADIOS S.K.Bo

Kadiolo, 17-18 mai 2006

(Document de synthèse introduit auprès des autorités locales à Sikasso et Kadiolo)

L'expérience pilote de «Constitution d'un réseau transfrontalier des radios communautaires S.K.Bo», lancée à l'occasion de l'atelier de Sikasso (Mali) au mois de septembre 2005, est entrée dans sa phase opérationnelle avec la première réunion de production du Comité de Production (CP1) tenue à Kadiolo au Mali les 17 et 18 mai 2006.

Ce CP1 a concrétisé les décisions de l'atelier constitutif du réseau tenu un mois auparavant, les 12 et 13 avril 2006 à Banfora au Burkina Faso. Cet atelier du réseau qui représentait la première réunion en Assemblée générale des acteurs du groupe pilote de cinq (5) radios communautaires⁹, s'était doté d'un organe exécutif dénommé le **Comité de Production**, en abrégé « **CP** ».

Cet organe composé de 6 membres et dirigé par un Coordinateur, en l'occurrence M. Soumaila Dagnoko, le directeur de la radio Yeelen de Kadiolo/Mali avait, entre autres mandats, reçu celui de rapidement initier la production de la première émission du réseau.

Le CP1 de Kadiolo, de lancement de la phase opérationnelle du réseau, autant que la préparation et la tenue de l'atelier de Banfora, a pu se tenir grâce au soutien financier du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) engagé, depuis Sikasso, à appuyer la formulation et le début de réalisation du Projet.

Rappelons que ce projet intervient dans le secteur des médias et consiste en la mise en réseau des radios communautaires émettant dans l'espace transfrontalier compris entre les villes maliennes de Sikasso, Burkinabé de Bobo et Ivoirienne de Korhogo, dénommée espace «S.K.Bo / escabeau, *Kurumba* en Bamana».

Le projet consiste en la production commune d'émissions qui seront diffusées sur les radios communautaires émettant dans l'espace « S.K.Bo » et dont la mission d'information de proximité au service de l'intégration régionale est d'une portée inestimable dans le processus de coopération transfrontalière.

Le CP1 des 17 et 18 mai a réuni les six (6) membres du CP à savoir, le Coordinateur, M. Soumaila Dagnoko ; le Rédacteur en chef, M. Ouattara Nabilaye Issa (radio Folona de Kadiolo/Mali) ; M. Issouf Koné (radio Danaya de Zégoua/Mali) ; M. Mamadou Oussen Barry (radio Yeelen de Kadiolo/Mali) ; M. Boubacar Cissé (radio Kéné Dougou de Sikasso/Mali) ; M. l'abbé Traoré Jean-Baptiste et sa suppléante¹⁰ Mme Zerbo Marie-Yvonne (radio Munyu de Banfora/Burkina Faso).

Ce CP1 de Kadiolo, de lancement de la phase opérationnelle du réseau, a été organisée dans les locaux de radio Yeelen à Kadiolo avec l'appui-conseil de deux facilitateurs :

- M. Edmond Sougué, chargé des études en Aménagement du Territoire au PDM ;
- M. Guy-Michel Bolouvi, journaliste-consultant.

⁹ Le noyau du réseau est constitué par les radios : *Kéné Dougou* de Sikasso, *Yeelen* et *Folona* de Kadiolo, *Danaya* de Zégoua et *Munyu* de Banfora.

¹⁰ En raison d'incertitude quant à sa disponibilité permanente pour les activités du CP, la radio Munyu a désigné une suppléante à l'abbé Traoré Jean-Baptiste.

L'ordre du jour de ce CP1 de lancement de la phase opérationnelle du réseau, s'est articulé autour de trois thèmes majeurs :

1. Etablissement de la feuille de route des 7 premières productions, avec fiches détaillées pour les trois premières¹¹ émissions ;
2. Ebauche de la Charte du réseau : statuts, règlement et code de conduite ;
3. Inventaire des partenaires à prospecter.

Le PDM a saisi également cette occasion pour remettre au CP un lot de matériel destiné à renforcer ses capacités techniques de collectes, de traitement et de montage : 2 ordinateurs, 2 enregistreurs numériques, 5 clés USB, 5 chargeurs de batterie, un logiciel de montage audio.

Cette première réunion qui lançait les activités de production du réseau a débouché sur une semaine de reportages pour la production de la première émission à la fin mai, avec la collaboration du consultant Guy-Michel Bolouvi.

A l'issu des travaux, le Coordinateur du réseau, M. Soumaila Dagnoko, le rédacteur en chef M. Ouattara Nabilaye Issa et les facilitateurs M. Edmond Sougué et Guy-Michel Bolouvi ont eu l'honneur d'une audience du Préfet de Kadiolo et de son Adjoint, le vendredi 19 mai.

Kadiolo, le 26 mai 2006
Le consultant Guy-Michel Bolouvi

¹¹ L'AG de Banfora a prescrit une réunion du CP tous les 3 mois, pour l'élaboration de la feuille de route d'un minimum chaque fois de trois émissions.